



DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE LA GOUVERNANCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES AU SÉNÉGAL

Adama Mbaye, Djiga Thiao, Hamet Diaw Diadhiou, Moustapha Dème

CRODT, MAI 2014

Sommaire

Liste des sigles et abréviations	2
1. Contexte et justificatif	4
2. Méthodologie	4
2.1. La recherche documentaire.....	4
2.2. La conception des outils et la collecte des données.....	5
2.3. Le traitement et l'analyse des données	5
3. Historiques des AMP au Sénégal	5
3.1. Processus de mise en place des AMP	5
3.2. Niveau de connaissance et d'acceptation par les acteurs	6
3.3. Etat de fonctionnalité des AMP.....	8
4. Le système de gouvernance.....	10
4.1. Les organes de gestion.....	10
4.2. Appréciation sur le fonctionnement des comités de gestion	11
5. Les règles de gestion	14
5.1. Appréciation des acteurs sur les mesures de gestion.....	14
5.2. Application des règles et moyens de surveillance	15
5.3. Dispositif de surveillance	16
5.4. Moyens de fonctionnement	18
5.5. Degré de motivation des surveillants.....	20
6. Les conflits liés à la gouvernance	22
6.1. L'encrage institutionnel des AMP	22
3.1. Conflits entre pêcheurs	23
3.2. Conflits entre pêcheurs et surveillants.....	24
4. L'efficacité des AMP	25
4.1. Les impacts biologiques	25
4.1.1. L'évolution de l'abondance et de la taille des espèces des espèces	25
4.1.2. L'évolution de l'apparition des juvéniles et l'état du substrat	26
4.2. Les impacts socioéconomiques	27
4.2.1. L'évolution du temps de pêche et des coûts de production.....	27
4.2.2. Evolution de l'accès aux produits et du cadre de vie	29
Conclusion.....	31
Référence bibliographiques.....	32
Annexes	34

Liste des sigles et abréviations

AMP	Aire Marine Protégée
CLP :	Comité Local de Pêche
CLPA :	Conseil Local de Pêche Artisanale
CRODT :	Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye
ENDA :	Environnement et Développement en Afrique,
FENAGIE :	Fédération Nationale de GIE
GIE :	Groupement d'Intérêts Economiques
WWF:	World Wide Fund for Nature

Liste des tableaux

Tableau 1 : Niveau de connaissance des acteurs sur l'existence d'une AMP selon les localités	7
Tableau 2 : Niveau d'acceptation des AMP par les acteurs selon les localités.....	7
Tableau 3 : Appréciations des acteurs sur la fonctionnalité des AMP selon les localités.....	9
Tableau 4 : Les organes de gestion selon les AMP	11
Tableau 5 : Appréciations des acteurs sur la fonctionnalité du comité de gestion selon les AMP	12
Tableau 6 : Appréciations des acteurs sur l'engagement des membres du comité de gestion selon les AMP	13
Tableau 7 : Appréciations des acteurs sur la crédibilité des membres du comité de gestion selon les AMP	14
Tableau 8 : Appréciations des acteurs sur les règles de gestion selon les AMP	14
Tableau 9 : Appréciations des acteurs sur le niveau d'application des règles de gestion selon les AMP	16
Tableau 10 : Appréciations des acteurs sur le dispositif de surveillance et de contrôle selon les AMP	17
Tableau 11 : Appréciations des acteurs sur les moyens de contrôle et de surveillance selon les AMP	19
Tableau 12 : Appréciations des acteurs sur leur motivation à participer à la surveillance selon les AMP	21
Tableau 13 : Appréciations des acteurs sur le niveau de conflit entre pêcheurs selon les AMP	24
Tableau 14 : Appréciations des acteurs sur l'abondance des principales espèces selon les localités.....	25
Tableau 15 : Appréciations des acteurs sur l'évolution des tailles des espèces selon les localités.....	26
Tableau 16 : Appréciations des acteurs sur l'apparition de petits individus selon les localités.....	27
Tableau 17 : Appréciations des acteurs sur l'évolution du temps de sortie en mer selon les localités.....	28

Tableau 18 : Appréciations des acteurs sur l'évolution des coûts d'exploitation selon les AMP	28
Tableau 19 : Appréciations des acteurs sur la disponibilité et l'accès des produits selon les localités.....	30
Tableau 20 : Appréciations des acteurs sur le niveau d'amélioration du cadre de vie selon les localités.....	30
Tableau 21 : Appréciations des acteurs sur le niveau d'amélioration des revenus selon les localités.....	30

Liste des Figures

Figure 1: Justificatifs sur l'acceptation ou non des acteurs selon les AMP	8
Figure 2 : Justificatifs des perceptions des acteurs sur la fonctionnalité selon les AMP	9
Figure 3 : Justificatifs des acteurs sur la fonctionnalité du comité de gestion selon les AMP	13
Figure 4 : Justificatifs des acteurs sur leurs perceptions des règles de gestion	15
Figure 5 : Justificatifs acteurs sur l'état d'application des règles selon les AMP	16
Figure 6 : Justificatifs des acteurs sur leurs perceptions du dispositif de surveillance selon les AMP	18
Figure 7 : Justificatifs des acteurs sur leurs perceptions des moyens de surveillance selon les AMP	20
Figure 8 : Justificatif des acteurs sur les motivation des surveillants selon les AMP	21
Figure 9 : Appréciations des acteurs sur le niveau de conflit entre pêcheur et surveillants selon les AMP	25
Figure 10 : Justificatifs des acteurs sur l'évolution du temps de pêche selon les AMP.....	28
Figure 11 : Justificatifs des acteurs l'évolution des coûts de production selon les AMP	29
Figure 12 : Appréciations des acteurs sur l'amélioration des conditions sanitaire selon les localités.....	30

1. Contexte et justificatif

Les Aires Marines Protégées (AMP) sont devenues au niveau mondial une des principales composantes des politiques de restauration et de préservation des écosystèmes marins et côtiers dégradés par la pêche. Au cours de ces dernières années, l'Etat sénégalais s'est évertué à la mise en place d'AMP le long de la côte. La première AMP a été créée dans le Delta du Saloum grâce notamment à l'action de l'ONG Océanium. En dehors de Bamboung balisée depuis 2003, quatre autres AMP ont été officiellement créées par décret en 2004. Avec des approches et des acquis très diversifiés d'une AMP à une autre, l'efficacité réelle des AMP n'est pas encore bien perçue. On pense que les résultats attendus par cet outil de gestion dépendent en grande partie de la façon dont les AMP sont gérées. Il s'avère donc nécessaire d'évaluer le processus de gouvernance des différentes AMP afin de mieux canaliser les efforts vers une efficacité optimale en termes d'amélioration de la gestion des pêches.

Comme l'ont reconnu certains auteurs (Cazalet 2004), la gouvernance de l'environnement littoral, et à fortiori celle des aires marines protégées, constitue un concept récent.

Nous entendons par gouvernance d'une AMP "des interactions entre les infrastructures, les processus et les traditions qui déterminent comment le pouvoir est exercé et les responsabilités sont assumées, comment les décisions sont prises et comment les citoyens et les autres groupes d'intérêts se font entendre" (Borrini-Feyerabend et al., 2000).. Il s'agit donc essentiellement de pouvoirs, de relations et de responsabilités entre acteurs.

Une AMP est donc par essence un outil de gouvernance. Elle permet de limiter, d'interdire ou de contrôler d'une autre façon les schémas d'utilisation et l'activité humaine à travers un ensemble structuré de droits et de règles. La gouvernance d'une aire protégée nous informe sur les décideurs et les responsables ultimes de ce qui est fait ou qui n'est pas fait pour l'aire protégée. Chaque aire protégée peut donc être identifiée selon un type et une qualité de gouvernance donnée.

L'objectif de cette étude est donc d'analyser le système de gouvernance et son impact sur l'efficacité des AMP afin de ressortir leurs forces et leurs faiblesses de manière à pouvoir mieux les replacer dans une politique plus globale de politique de pêche.

2. Méthodologie

2.1. La recherche documentaire

La première étape de l'étude a consisté à rassembler les éléments bibliographiques disponibles sur la problématique des AMP. Ainsi, cette recherche documentaire a permis de faire l'état des connaissances sur les indicateurs des impacts des AMP en général et au Sénégal en particulier. A cet effet, diverses références ont été mises à contribution (documents techniques documents administratifs, documents de projet, articles scientifiques, thèses et mémoires, etc.). Le document technique intitulé « *Comment va votre AMP ?* » qui est une référence mondiale en matière d'évaluation des impacts des AMP (Pomeroy, Park et Watson, 2006) a servi de base à cette étude. Un accent particulier a été aussi mis sur l'état de l'art sur le rôle des AMP dans la gestion des pêches qui a récemment fait l'objet en décembre 2011 d'un colloque international à travers la CSRP (Garcia, 2011 ; Gascuel et Henichart, 2011 ; Boncoeur et Alban, 2011). Les acquis des projets AMPHORE (Diadiou et Dème, 2010). et CEPIA (Chavance, 2010) portant sur les indicateurs d'efficacité des AMP ont été également exploités dans cette étude.

2.2. La conception des outils et la collecte des données

A partir des connaissances disponibles et des objectifs spécifiques de l'étude, des outils de collecte adaptés ont été élaborés. Il s'agit d'abord d'un guide d'entretien prenant en compte les différentes catégories d'acteurs des AMP (administration, ONG, collectivités locales, bailleurs, recherche, pêcheurs, populations locales, etc.). Ce guide a servi à animer les discussions regroupant plusieurs individus (focus group). Le guide d'entretien est constitué d'un certain nombre de thèmes de discussion essentiels pour approfondir la compréhension des différents aspects de la problématique de la gouvernance des AMP. Ces thèmes liés aux résultats attendus sont relatifs, entre autres, à l'histoire des AMP au Sénégal, aux motivations de base, au niveau d'implication des acteurs, au mode de prise de décision, aux principales parties prenantes, à la disponibilité et à la gestion des ressources humaines et financières, aux impacts de la mise en place des AMP, etc. Il faut signaler qu'après une conception préliminaire, les guides d'entretien ont été testés et validés sur le terrain. Cette opération a permis d'avoir des outils de collecte bien adaptés aux réalités locales.

Le deuxième outil de collecte est le questionnaire d'enquête destiné individuellement aux acteurs des AMP. Les enquêtes ont été menées sur les cinq AMP à partir des villages qui sont susceptibles d'être plus impactés. Les cibles ont été toutes les catégories d'acteurs avec un accent particulier sur les pêcheurs plus précisément ceux dont les types de pêches sont plus concernés (lignes, épervier, senne de plage). L'échantillon total est constitué de 155 personnes composées essentiellement de pêcheurs. Ces enquêtes ont été réalisées à l'aide d'un questionnaire structuré autour du niveau de connaissance et d'acceptation des AMP, les perceptions sur les organes de gestion, le niveau des conflits, le niveau de compréhension des règles, le contrôle et la surveillance, les formations et sensibilisations à la gestion des ressources, les impacts biologiques et économiques des AMP.

Le questionnaire a également été testé et validé sur le terrain pour s'assurer de son opérationnalité.. Pour faciliter l'usage du questionnaire et limiter les risques d'erreurs

2.3. Le traitement et l'analyse des données

En plus de la synthèse des connaissances issues de la revue documentaire, une analyse qualitative a été effectuée sur les informations recueillies lors des focus group et des entretiens semi-directifs. Il s'agit notamment d'une analyse de contenu qui a permis de faire le point sur les mécanismes de gouvernance, les contraintes et les recommandations d'amélioration. Des méthodes très adaptées au diagnostic participatif ont été mis à contribution. Ainsi, la technique du profil historique a été utilisée pour retracer l'histoire des AMP au Sénégal (date de création, initiateurs, circonstances de mise en place, objectifs de départ, etc.). Par ailleurs, une analyse fonctionnelle a été effectuée pour décrire les instances, les conflits et les contradictions au sein de ces instances. En outre, une analyse causale a été faite pour apporter les justificatifs des acteurs sur leurs perceptions. Les résultats des enquêtes ont permis d'établir une analyse comparative du niveau de fonctionnement des différentes AMP et de leurs impacts à partir des perceptions qu'en ont les acteurs. Le rapport qui suit présente les résultats des différentes enquêtes.

3. Historiques des AMP au Sénégal

3.1. Processus de mise en place des AMP

L'AMP de Bamboung est la première AMP créée au Sénégal sous l'égide de l'ONG Océanium, suite à un choix porté par l'ONG sur le bolong du même nom. Ainsi avec l'accord et l'accompagnement des professionnels de la zone à travers la section locale de la FENAGIE et d'une campagne de sensibilisation auprès des populations des villages riverains et des autorités

locales, le conseil rural a délibéré pour faire d'une partie du bolong, une aire protégée le 10 octobre 2002.

Les parties prenantes étaient simplement les membres du comité inter villageois qui regroupait les 14 villages de la communauté rurale de Toubacouta. Chaque village avait deux représentants dans ce comité inter-villageois qui ne concernait que les pêcheurs. L'assemblée générale qui a réuni 28 personnes a élu par consensus un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint. En dehors du bureau, il a été mis en place une seule commission chargée de la surveillance et les surveillants ont été des volontaires bénévoles des différents villages.

Le choix très restreint des parties prenantes, écartant le conseil rural, les agents de l'administration et les autres usagers (promoteurs touristiques, transformateurs, cueilleurs...) a été l'une des premières faiblesses dans la gouvernance de l'AMP de Bamboung.

Le comité de gestion mis en place le 28 mars 2003 avait en face de lui, le conseil rural, l'administration des pêches et l'administration des parcs et chacun de ces acteurs tirait de son côté. Le fonctionnement du comité de gestion était confronté à des conflits de natures diverses et la gouvernance de l'AMP en a pris un sacré coup et il a été envisagé pour remédier à cette situation de mettre sur pieds un nouveau comité de gestion.

Les AMP de Saint-Louis, Kayar, Joal et Abéné ont été créées avec l'appui de l'ONG WWF. Les promoteurs de ces nouveaux AMP ont bénéficié entre temps d'expérience d'autres modèles et les acteurs concernés ont été auparavant formés aux notions de parties prenantes et cogestion locale... Ainsi, les quatre AMP ont dès le départ concerné toutes les catégories d'acteurs qui ont été conviées à l'assemblée constituante du comité de gestion en tant que partie prenante.

Il a été distingué des parties prenantes directes composées des organisations professionnelles et des parties prenantes indirectes composées de services administratifs, des collectivités locales. Ces différentes parties prenantes ont des représentants en raison de deux pour les parties prenantes directes et un pour les parties prenantes indirectes. Les instances de gouvernance ont été standardisées au niveau des quatre AMP et ont, à quelques exceptions près, les mêmes compositions au niveau des différents organes de gouvernance.

Il ressort de l'analyse de l'historique de la création des AMP que les circonstances ont contribué au système de gouvernance assez contrasté entre le site pilote de Bamboung et les autres AMP qui ont bénéficié entre temps d'une expérience plus soutenues des acteurs concernés.

3.2. Niveau de connaissance et d'acceptation par les acteurs

Dans l'ensemble, les acteurs sont bien au courant de l'existence d'une AMP dans leur localité. Ils sont au total 92% à avoir déclaré être au courant de l'érection d'une AMP dans leur localité (Tableau1). C'est surtout à Saint-Louis et à Joal où les acteurs semblent être plus au courant de l'existence d'une AMP avec respectivement 100% et 96,8% des acteurs qui déclarent les connaître. Par contre, c'est à Cayar et à Abéné où l'on compte le plus d'acteurs qui semblent ne pas être au courant de l'existence d'une AMP dans leur localité.

L'unanimité de tous les acteurs de l'échantillon de Saint-Louis sur l'existence de l'AMP dans cette localité peut s'expliquer par le fait que tous les pêcheurs cette localité sont des autochtones.. Par contre, à Cayar, les migrants peuvent ignorer l'existence d'une AMP. A Abéné et à Bamboung où l'AMP concerne plusieurs localités, certains acteurs dont les types de pêche ne sont pas bien affectés par les AMP peuvent ignorer son existence.

Toutefois, les réponses des acteurs sur leur niveau de connaissances des AMP peuvent être influées par l'état de fonctionnement des AMP mais aussi par la perception qu'ils en ont.

S'agissant des perceptions des acteurs sur les AMP, la grande majorité d'entre eux semblent favorables à leur érection dans leur localité. Ils sont 73,4% à déclarer être d'accord.

Ce sont les AMP d'Abéné et de Cayar qui semblent les plus approuvées par les acteurs concernés avec respectivement 88,5% et 86,1% (Tableau 2). Par contre les AMP de Bamboung et de Saint-Louis semblent avoir le plus de détracteurs.

L'AMP de Bamboung est désapprouvée par la plupart des acteurs dans les localités concernées. Ils sont 58,6% à avoir contesté l'érection de cette AMP.

Les raisons avancées par les uns et les autres pour fustiger ou approuver l'AMP dans leur localité sont diverses (Figure 1). Il ressort que la raison la plus avancée est que les AMP permettent une régénération de la ressource avec 70% des réponses confirmant ainsi l'adhésion de la grande majorité des acteurs aux AMP. Les autres raisons semblent toutes fustiger les AMP. Ces raisons concernent par ordre de fréquence leur manque d'intérêt, l'occupation des zones de pêche de certains acteurs, le choix de la zone et le temps de fermeture jugé long.

Il apparaît que la majorité de ceux qui sont contre l'AMP à Saint-Louis dénoncent la zone choisie. A Baoboung et à Abéné, le manque d'intérêt de l'AMP est la principale raison évoquée par les détracteurs. Il est déploré aussi à Bamboung, la fermeture très longue de l'AMP. A Joal et à Cayar le manque d'intérêt et l'occupation des zones de pêche sont avancés par les interviewés.

Tableau 1 : Niveau de connaissance des acteurs sur l'existence d'une AMP selon les localités

AMP	Connaissance existence AMP		Total
	Oui	Non	
Saint-Louis	100,0%		100,0%
Cayar	83,3%	16,7%	100,0%
Joal	96,8%	3,2%	100,0%
Bamboung	93,3%	6,7%	100,0%
Abéné	88,5%	11,5%	100,0%
Total	92,3%	7,7%	100,0%

Tableau 2 : Niveau d'acceptation des AMP par les acteurs selon les localités

AMP	Accord sur instauration AMP		Total
	Oui	Non	
Saint-Louis	70,6%	29,4%	100,0%
Cayar	86,1%	13,9%	100,0%
Joal	79,3%	20,7%	100,0%
Bamboung	41,4%	58,6%	100,0%
Abéné	88,5%	11,5%	100,0%
Total	73,4%	26,6%	100,0%

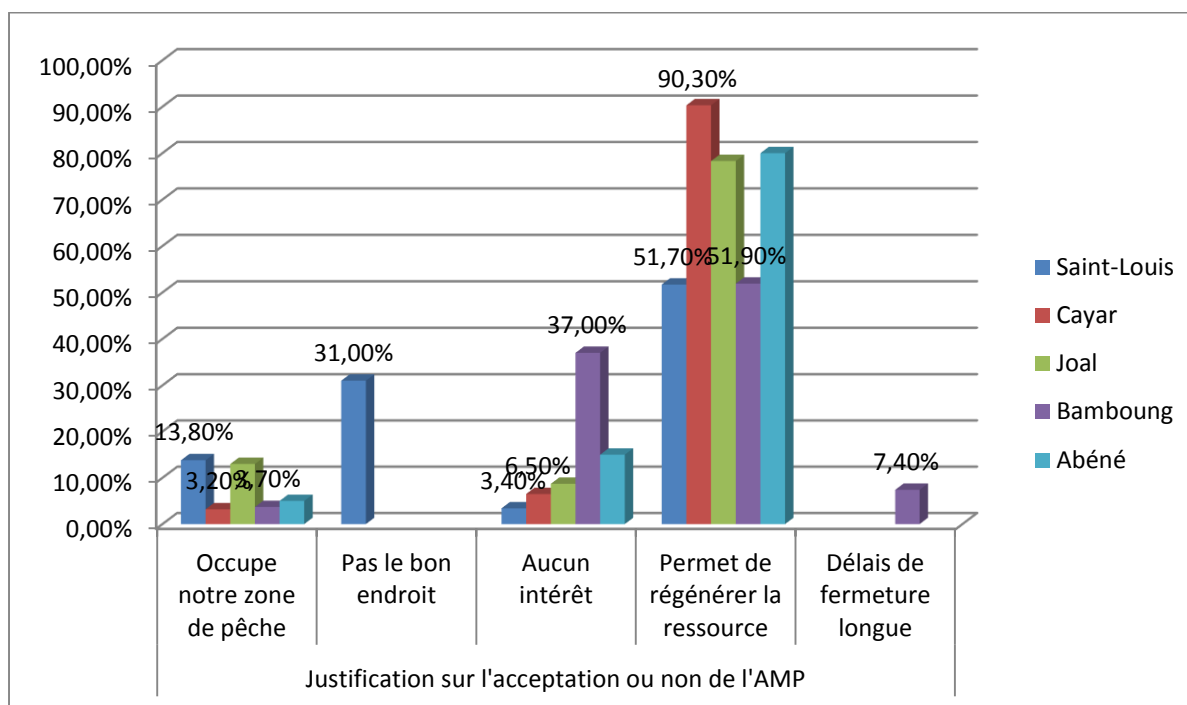


Figure 1: Justificatifs sur l'acceptation ou non des acteurs selon les AMP

3.3. Etat de fonctionnalité des AMP

L'analyse des perceptions des acteurs sur l'état de fonctionnement des AMP montre de façon générale que la grande majorité des acteurs juge que celles-ci ne sont pas encore entièrement fonctionnelles. Seuls 23,7% considèrent que les AMP sont en pleine activité contre 44,1% qui jugent leur démarrage timide et 9,2% qui considèrent qu'elles n'ont pas encore démarré (Tableau 3). Une bonne partie des acteurs (23%) n'ont aucune idée de l'état de fonctionnement des AMP. Toutefois, les appréciations sont différentes selon les AMP. La quasi-totalité des acteurs concernés par l'AMP de Bamboung considèrent que l'AMP est en pleine activité. Par contre, la plupart des acteurs des quatre autres AMP jugent que le démarrage de celles-ci est timide. C'est à Saint-Louis et à Kayar où certains acteurs ont déclaré que leur AMP n'a pas encore démarré même si d'autre considèrent que les AMP ont timidement démarré.

S'agissant des justificatifs avancés sur l'état de fonctionnement des AMP, ils ressort que les raisons avancées par ceux qui soutiennent que leur AMP n'a pas démarré ou a timidement démarré concernent par ordre de fréquence le manque ou le peu d'activité en mer, le manque d'information sur l'AMP, les réunions et les sensibilisations uniquement constatées, le non balisage des AMP (Figure 2).

D'un autre côté, ceux qui jugent que leur AMP est en pleine activité avancent comme principale raison, les nombreuses activités menées sur l'AMP notamment la surveillance. C'est le cas notamment à Bamboung où plus de 50% des acteurs ont reconnu ces activités. L'AMP de Bamboung est la première à être créée avec une interdiction totale d'accès pour les pêcheurs. Cette situation fait que la quasi-totalité des acteurs jugent que l'AMP est bien fonctionnelle.

A Joal bien que les membres du comité de gestion soutiennent que l'AMP est bien fonctionnelle depuis deux ans, la plupart des acteurs qui considèrent que l'AMP n'a que timidement démarré évoquent comme principaux arguments le manque ou le peu d'activité en mer et le manque d'informations. C'est à Saint-Louis et à Cayar où les acteurs ont évoqué l'absence de balises et le retard dans la mise en œuvre des plans de gestion de leur AMP pour justifier le non

fonctionnement de celles-ci. L'absence de balisages et le retard dans la mise en œuvre des plans de gestion dans ces deux AMP font que leur fonctionnalité est remise en cause par beaucoup d'acteurs

En dehors des réunions du bureau, les actions sur les aires se limitent à des sorties de sensibilisation effectuées par les commissions de surveillance.

Ainsi, il a été noté que près de 70% des opinions sur le non fonctionnement des AMP concernent le manque d'activités et le manque d'information. Ces jugements reflètent ainsi la façon dont les acteurs perçoivent le système de gouvernance des AMP.

Tableau 3 : Appréciations des acteurs sur la fonctionnalité des AMP selon les localités

AMP	Fonctionnalité de l'AMP				Total
	Aucune idée	N'a pas démarré	Timidement démarré	En pleine activité	
Saint-Louis	12,5%	31,3%	56,3%		100,0%
Cayar	30,6%	11,1%	41,7%	16,7%	100,0%
Joal	29,0%		61,3%	9,7%	100,0%
Bamboung	10,7%			89,3%	100,0%
Abéné	32,0%		60,0%	8,0%	100,0%
Total	23,0%	9,2%	44,1%	23,7%	100,0%

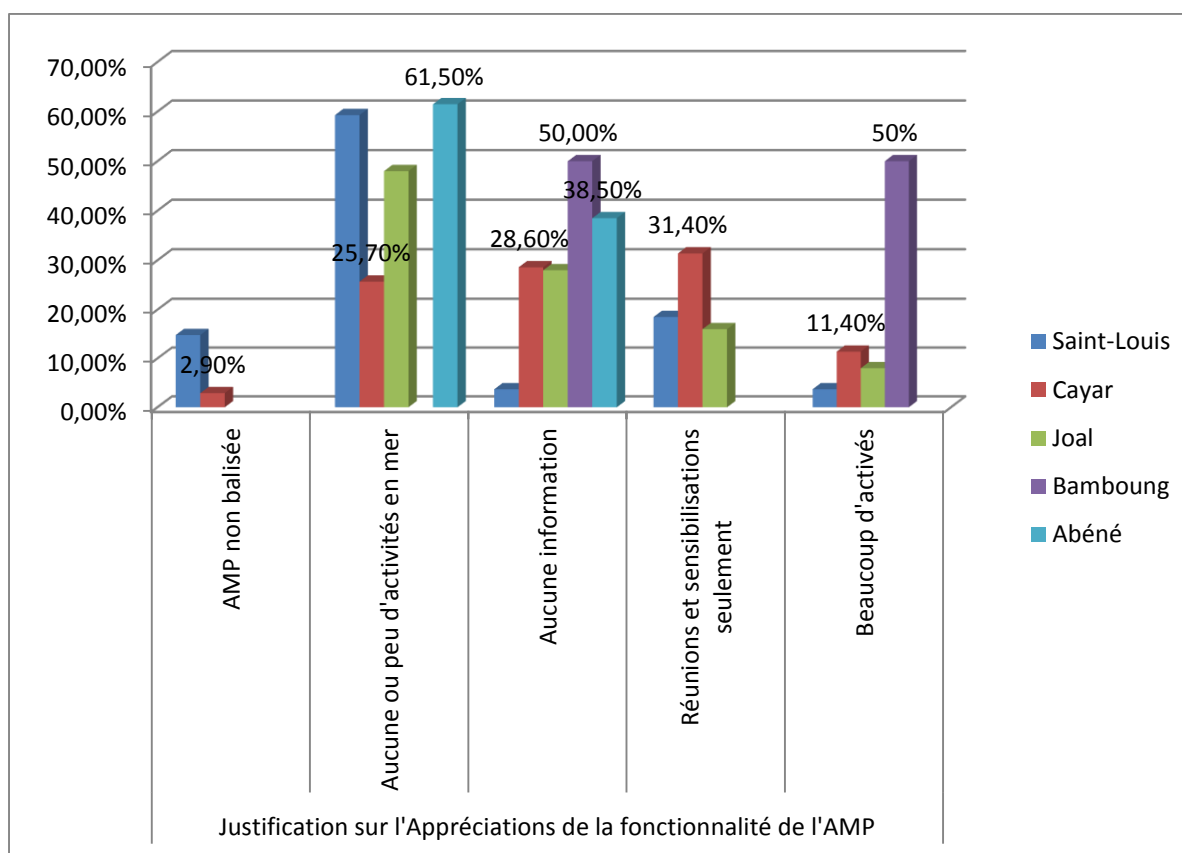


Figure 2 : Justificatifs des perceptions des acteurs sur la fonctionnalité selon les AMP

4. Le système de gouvernance

4.1. Les organes de gestion

Les principaux organes de gouvernance des AMP sont l'Assemblée Générale et le Comité de Gestion. L'assemblée générale réunit les représentants de toutes les parties prenantes (Organisations professionnelles, services administratifs, collectivités locales). C'est cette instance qui élit par consensus ou par scrutin les membres du comité de gestion. Ce comité comprend un bureau exécutif et des commissions. Le tableau 4 présente pour chaque AMP les organes de gestion.

Les comités de gestion ont généralement un mandat renouvelable de deux à trois ans. Toutefois, pour certaines AMP le nombre de mandats n'a pas été spécifié. A Cayar par exemple, le mandat est renouvelable une fois alors qu'à Saint-Louis, le nombre de mandats n'a pas été précisé.

S'il est reconnu que les AMP ont été créées par décret en 2004, les dates de leur mise en place sont diversement appréciées par les différents acteurs. Du côté des membres du comité de gestion, les AMP ont réellement démarré avec la mise en place des comités de gestion. Du côté des agents des parcs, ils prennent comme repère la date de nomination du conservateur. Il se dégage ainsi que pour les différentes parties prenantes, les AMP ont été jugées fonctionnelles à partir du moment où elles se sont senties impliquées dans la gouvernance. Toutefois, pour les acteurs à la base, les AMP n'existent que lorsqu'il y a application des mesures de gestion.

Tableau 4 : Les organes de gestion selon les AMP

Localités	Assemblée générale	Comité de gestion	
		Bureau exécutif	Commissions
Cayar	-Organisations professionnelles -services administratifs -collectivités locales.	- Président - Vice président - Secrétaire général - Secrétaire général adjoint - Trésorier - Trésorier adjoint	- Surveillance -Environnement, aménagement, gestion des ressources -Education environnementale -Recherche de financement/partenariat -Tourisme et culture -Prévention et gestion des conflits
Saint-Louis	-Organisations professionnelles -services administratifs -collectivités locales.	- Président - Vice président - Secrétaire général -Secrétaire général adjoint - Trésorier - Trésorier adjoint	-Surveillance et pêche durable -Gestion de l'environnement et des ressources naturelles -Aménagent technique et touristiques Sensibilisation, communication et formation Gestion des conflits
Joal	-Organisations professionnelles -services administratifs -collectivités locales.	un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier	-Commission Surveillances et Pêche Durable -Commission Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles -Commission Aménagement Technique et Touristique -Commission Sensibilisation Communication et Formation -Commission Gestion des Conflits
Abéné	-Organisations professionnelles -services administratifs -collectivités locales.	un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier	-Commission Surveillances et Pêche Durable -Commission Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles
Bamboung	2 représentants pour chacun des 14 villages riverains	-Président, -Vice-président, -Secrétaire général, -Trésorier -Trésorier adjoint.	une seule commission chargée de la surveillance

4.2. Appréciation sur le fonctionnement des comités de gestion

De façon générale, la grande majorité des acteurs considèrent que les comités de gestion sont peu fonctionnels (41%), voire pas du tout fonctionnels (14,6%). En dehors de ces acteurs qui n'apprécient pas bien le fonctionnement des comités de gestion, 37% n'ont aucune idée de la façon dont fonctionnent les comités. Seuls 7% des acteurs considèrent que les comités de gestion sont bien fonctionnels (Tableau 5).

Suivant les AMP, il ressort que ce sont surtout les acteurs des AMP de Saint-Louis et de Cayar qui ont une appréciation plus négative sur leur comité de gestion. Tous les acteurs de Saint-

Louis reconnaissent que le comité ne fonctionne pas bien alors qu'à Cayar, seuls 5,6% des acteurs jugent que leur comité est bien opérationnel. A Joal et surtout à Bamboung, la grande majorité des acteurs avance qu'ils n'ont aucune idée du fonctionnement de leur comité de gestion alors que l'autre partie considère que leur comité est peu fonctionnel. Néanmoins, c'est au niveau de Bamboung où l'on compte le plus d'acteurs qui ont une bonne appréciation de leur comité avec 16,1% qui avancent qu'il est bien fonctionnel. A Abéné, certes aucun acteur n'avance que le comité de gestion ne fonctionne pas mais la grande majorité des acteurs considèrent qu'il est peu opérationnel. Certains n'ont aucune idée sur son fonctionnement.

S'agissant des justificatifs, il apparaît que la principale raison avancée par ceux qui soutiennent que les comités fonctionnent bien est la tenue régulière des réunions et/ou les actions de sensibilisations (Figure 3).

Du côté de ceux qui considèrent que les comités de gestion ne sont pas fonctionnels ou peu fonctionnels le manque ou le peu d'activité est le principe argument avancé par près de la moitié des acteurs (49,5%). Le non renouvellement des instances et/ou le manque d'information avec 17,4% des réponses est la seconde raison évoquée par ceux qui déplorent la façon dont fonctionnent les comités. Le manque de moyen (10,1%), la non opérationnalité des commissions (6,4%) et le manque de dynamisme des membres (2,8%) sont les autres raisons évoquées.

Au niveau des AMP de Saint-Louis, Cayar, Joal, la majorité des acteurs y compris les membres des comités ont reconnu que certaines commissions n'ont jamais fonctionné depuis leur création et les réunions ne sont pas organisées. A Bamboung la seule commission qui existe jusqu'à présent est celle chargée de la surveillance. Il est reconnu aussi au niveau de toutes les AMP que la tenue des réunions n'est pas régulière. Les réunions sont programmées pour au moins une fois dans le mois, mais certains restent plusieurs mois sans tenir de réunion.

La principale raison évoquée par les membres des comités est le manque de moyens. Pour le cas de l'AMP de Bamboung par exemple, les réunions sont prévues tous les trois mois mais le comité peut rester toute une année sans se réunir. Du fait que l'AMP concerne 14 villages dont 4 insulaires, les déplacements des représentants des parties prenantes engendrent au minimum 200.000 F de frais de transport et de nourriture durant la tenue de réunion selon les responsables. Cette situation ne favorise pas la tenue régulière des réunions.

Tableau 5 : Appréciations des acteurs sur la fonctionnalité du comité de gestion selon les AMP

AMP	Perception sur les organes				Total
	Aucune idée	Pas fonctionnel	Peu fonctionnel	Bien fonctionnel	
Saint-Louis	17,6%	50,0%	32,4%		100,0%
Cayar	33,3%	5,6%	55,6%	5,6%	100,0%
Joal	45,2%	6,5%	41,9%	6,5%	100,0%
Bamboung	54,8%	6,5%	22,6%	16,1%	100,0%
Abéné	38,5%		53,8%	7,7%	100,0%
Total	37,3%	14,6%	41,1%	7,0%	100,0%

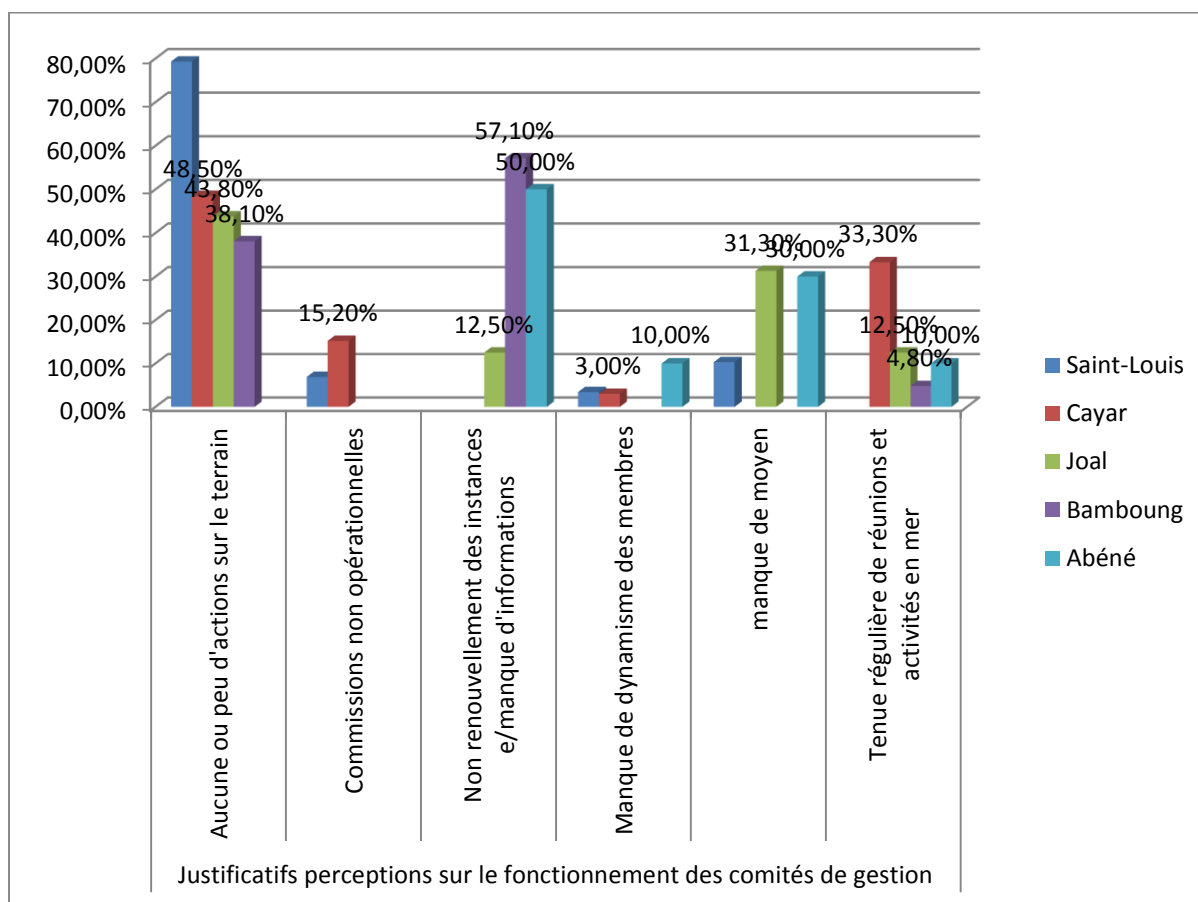


Figure 3 : Justificatifs des acteurs sur la fonctionnalité du comité de gestion selon les AMP

Tableau 6 : Appréciations des acteurs sur l'engagement des membres du comité de gestion selon les AMP

AMP	Engagement des membres du comité de gestion				Total
	Aucune idée	pas du tout engagés	moyennement engagés	Bien engagés	
Saint-Louis	6,3%	40,6%	50,0%	3,1%	100,0%
Cayar	30,6%	5,6%	33,3%	30,6%	100,0%
Joal	51,6%	3,2%	41,9%	3,2%	100,0%
Bamboung	61,3%	22,6%	6,5%	9,7%	100,0%
Abéné	42,3%		50,0%	7,7%	100,0%
Total	37,8%	14,7%	35,9%	11,5%	100,0%

Tableau 7 : Appréciations des acteurs sur la crédibilité des membres du comité de gestion selon les AMP

AMP	Crédibilité des membres du comité de gestion					Total
	Aucune idée	Pas crédible	Moyennement crédibles	Bien crédibles		
Saint-Louis	26,5%	50,0%	20,6%	2,9%		100,0%
Cayar	25,0%	13,9%	22,2%	38,9%		100,0%
Joal	48,4%	29,0%	19,4%	3,2%		100,0%
Bamboung	35,5%	54,8%	3,2%	6,5%		100,0%
Abéné	34,6%		3,8%	57,7%		100,0%
Total	33,5%	30,4%	14,6%	20,9%		100,0%

5. Les règles de gestion

5.1. Appréciation des acteurs sur les mesures de gestion

Une bonne partie des acteurs (37,3%) n'ont aucune idée sur les règles de gestion des AMP (Tableau 8). Cette situation reflète bien le faible niveau de connaissance des acteurs sur l'état des AMP et de leur état de fonctionnement. C'est particulièrement à Cayar et à Abéné où les acteurs ignorent plus les règles de gestion. Le non fonctionnement des AMP dans ces localités pourrait justifier ce manque de connaissance des acteurs sur les règles. Toutefois, parmi les 53,7% des acteurs qui se sont prononcés sur les règles, la majeure partie (39,2%) les a jugées comme bonnes tandis que 4,4% autres les jugent très bonnes.

Il ressort que c'est à Saint-Louis et à Abéné où les acteurs ont une perception plus positive des règles de gestions. Plus de la moitié des acteurs dans ces deux localités perçoivent les règles comme étant bonnes voire même très bonnes. A Abéné tous les acteurs qui se sont prononcées sur les règles les ont jugées bonnes (46%) ou très bonnes (7,7%).

Par contre c'est à Joal et surtout à Bamboung où l'on compte le plus d'acteurs qui jugent les règles mauvaises. Ces deux AMP sont fonctionnelles et certainement beaucoup d'acteurs commencent à subir les impacts de la fermeture. Ce qui signifie que les perceptions des acteurs sur les règles dépendent de l'impact des AMP sur les activités de pêche.

S'agissant des justificatifs avancés, il ressort que ceux qui jugent que les règles sont bonnes ou très bonnes évoquent un large consensus des populations sur les mesures mises en place, une possible régénération de la ressource. D'un autre côté, ceux qui les jugent mauvaises évoquent le manque de consensus et les contraintes qu'elles engendrent (Figure 4).

Tableau 8 : Appréciations des acteurs sur les règles de gestion selon les AMP

AMP	Appréciations règles de gestion				Total
	Aucune idée	Mauvaise	Bonnes	Très Bonnes	
Saint-Louis	32,4%	8,8%	50,0%	8,8%	100,0%
Cayar	55,6%	5,6%	36,1%	2,8%	100,0%
Joal	41,9%	22,6%	35,5%		100,0%
Bamboung	9,7%	58,1%	29,0%	3,2%	100,0%
Abéné	46,2%		46,2%	7,7%	100,0%
Total	37,3%	19,0%	39,2%	4,4%	100,0%

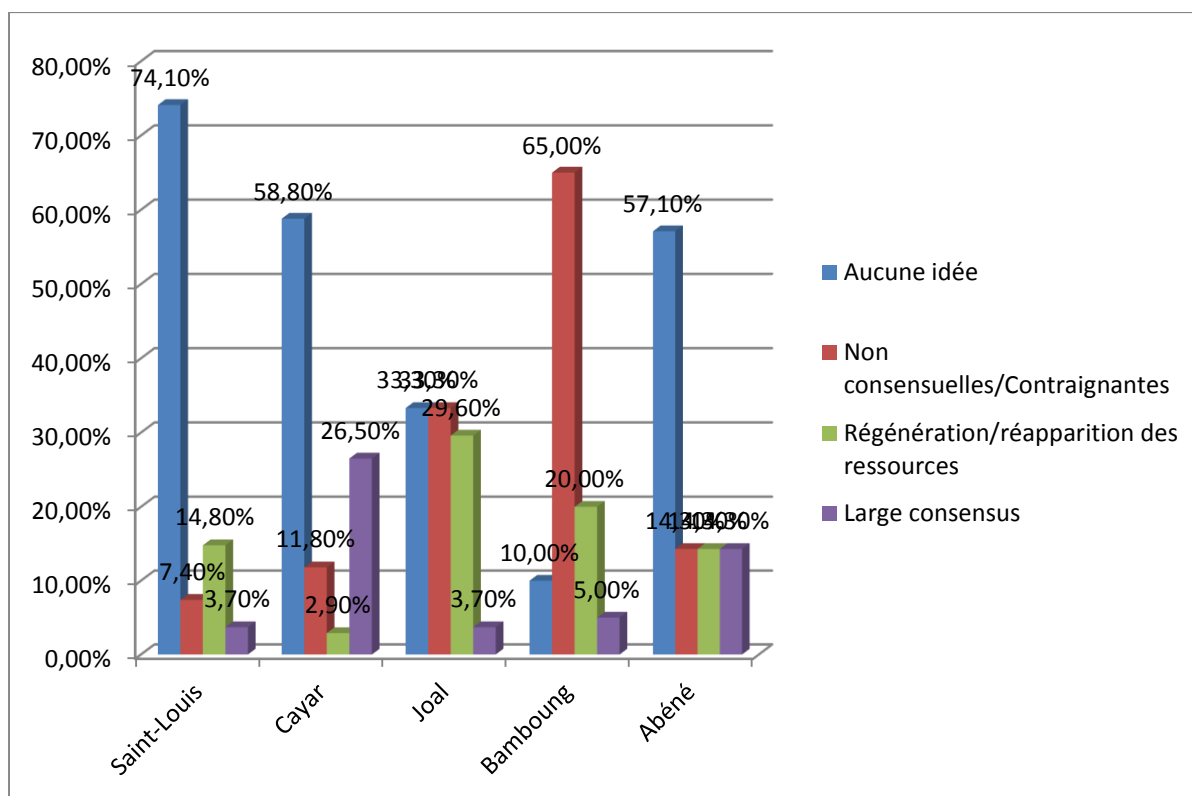


Figure 4 : Justificatifs des acteurs sur leurs perceptions des règles de gestion

5.2. Application des règles et moyens de surveillance

L'analyse des perceptions des acteurs sur l'application des règles montre que globalement, 15,8% seulement des acteurs soutiennent que les règles sont bien appliquées (Tableau 9).

A Bamboung la grande majorité des acteurs affirment que les règles sont bien appliquées, alors qu'à Joal et Abéné, ils pensent que celles-ci ne sont que moyennement appliquées avec respectivement 35,5% et 46,2%.

Au niveau des AMP de Saint-Louis et de Cayar, la plupart des acteurs soutiennent que les règles de gestion ne sont pas encore appliquées avec respectivement 70,6% et 44,4%. Ainsi, les niveaux de fonctionnement des organes de gestion pourraient influencer sur les perceptions des acteurs sur l'état d'application des règles de gestion.

S'agissant des justificatifs, il apparaît que, ceux qui soutiennent que les règles sont bien appliquées parlent d'une bonne surveillance de l'AMP ou un respect des mesures par les pêcheurs (Figure 5). C'est particulièrement à Bamboung où 66,7% et 33,3% des acteurs ont reconnu respectivement qu'il y a une bonne surveillance et un respect des mesures par les pêcheurs. A Joal, ils ne sont que 8,3% à soutenir qu'il y a une bonne surveillance de l'AMP.

Ceux qui affirment que les règles ne sont que moyennement appliquées, ils évoquent comme justificatifs l'absence de sanctions et/ou les arrangements avec les contrevenants. Ces raisons sont surtout évoquées à Joal et à Abéné où les populations pensent que certains pêcheurs trouvent des arrangements avec les surveillants.

Concernant les acteurs qui soutiennent que les règles ne sont pas appliquées au niveau de leur AMP localité, ils avancent comme justificatif que l'AMP n'a pas encore démarré. C'est le cas à Cayar et à Saint-Louis où respectivement 100% et 70,8% des acteurs avancent ce justificatif.

Tableau 9 : Appréciations des acteurs sur le niveau d'application des règles de gestion selon les AMP

AMP	Niveau d'application des règles de gestion				Total
	Aucune idée	Règles pas encore appliquées	Moyennement appliquées	Bien appliquées	
Saint-Louis	20,6%	70,6%	8,8%		100,0%
Cayar	30,6%	44,4%	25,0%		100,0%
Joal	38,7%	22,6%	35,5%	3,2%	100,0%
Bamboung	12,9%		6,5%	77,4%	100,0%
Abéné	50,0%	3,8%	46,2%		100,0%
Total	29,7%	30,4%	23,4%	15,8%	100,0%

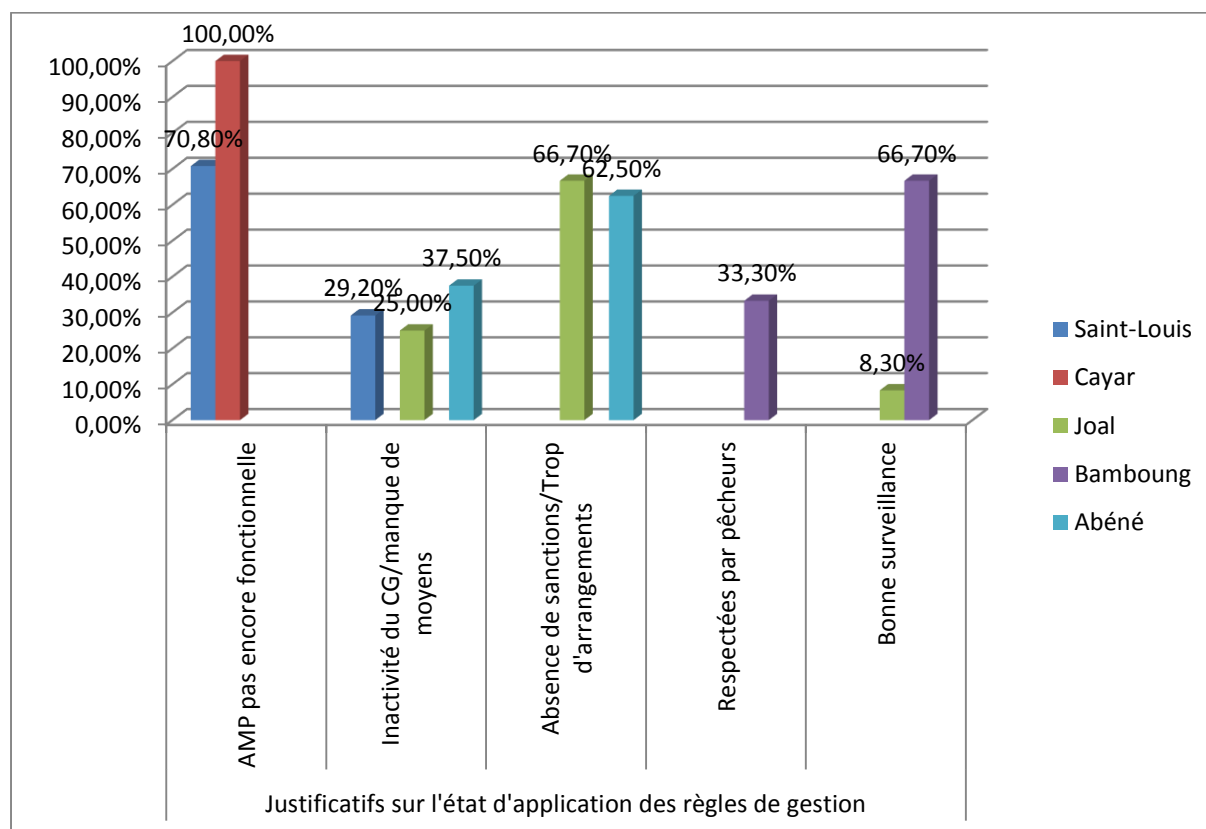


Figure 5 : Justificatifs acteurs sur l'état d'application des règles selon les AMP

5.3. Dispositif de surveillance

L'analyse du dispositif de surveillance des AMP montre que seuls 25,3% des acteurs soutiennent que le dispositif de surveillance et de contrôle est bien efficace et c'est uniquement à Bamboung et à Cayar où le système est jugé efficace avec respectivement 74,2% et 47,2% (Tableau 10). Cette situation montre que les acteurs du Bamboung reconnaissent bien la fonctionnalité de l'AMP avec une bonne application des règles et un bon système de surveillance. S'agissant des raisons, 76,7% d'entre eux avancent que la surveillance est quotidienne et stricte (Figure 6). Pour les acteurs de Bamboung qui jugent que la surveillance est moyennement efficace, ils considèrent que la réglementation est constamment violée du fait que la surveillance ne couvre pas toute l'AMP qui est très vaste.

A Cayar de l'avis de 47,2% des acteurs bien que l'AMP ne soit pas encore fonctionnelle, il existe un système de surveillance qui garantissait une bonne application des mesures préconisées dans la localité. Cette expérience a certainement influencé les acteurs qui soutiennent que le système de surveillances est efficace bien que 25,5% considèrent que celle-ci n'est que moyennement efficace. Ceux qui perçoivent le dispositif de surveillance comme efficace avancent que la surveillance est quotidienne et stricte tandis que les acteurs qui jugent la surveillance moyenne évoquent que celle-ci ne se limite qu'à des sorties de sensibilisation.

A niveau des autres AMP le système de surveillance est jugée par la plupart des acteurs comme moyennement efficace voire inexistant. A Joal, bien que l'AMP soit fonctionnel le système de surveillance ne semble pas encore être perçu par les acteurs. Plus de 54,8% n'en ont aucune idée alors que 35,5% le considèrent comme moyennement efficace et 9,7% autres pensent qu'il n'y a pas de dispositif de surveillance. Les justificatifs avancés par 29,6% des acteurs sont une réglementation constamment violée alors que 25,9% pensent que la surveillance n'est pas régulière.

A Abéné aussi la plupart des acteurs considèrent le dispositif de surveillance comme étant moyennement efficace voire inexistant avec respectivement 42,3% et 26,9%. On note que 47,4% acteurs justifient leurs perceptions par une réglementation constamment violée et 42,1% soutiennent que la surveillance n'est pas régulière.

A Saint-Louis, 76,5% avancent que le dispositif de surveillance est encore inexistant tandis que 14,7% pensent qu'il n'est que moyennement efficace. Les justificatifs des acteurs portent à 80,8% sur le fait qu'il n'y a pas encore de surveillance alors que 15,4% des acteurs avancent que la surveillance se limite pour le moment à la sensibilisation seulement du fait que l'AMP n'est pas encore fonctionnelle.

Tableau 10 : Appréciations des acteurs sur le dispositif de surveillance et de contrôle selon les AMP

AMP	Dispositif de surveillance et de contrôle				Total
	Aucune idée	Inexistant	moyennement efficace	bien Efficace	
Saint-Louis	8,8%	76,5%	14,7%		100,0%
Cayar	25,0%	2,8%	25,0%	47,2%	100,0%
Joal	54,8%	9,7%	35,5%		100,0%
Bamboung	19,4%		6,5%	74,2%	100,0%
Abéné	30,8%	26,9%	42,3%		100,0%
Total	27,2%	23,4%	24,1%	25,3%	100,0%

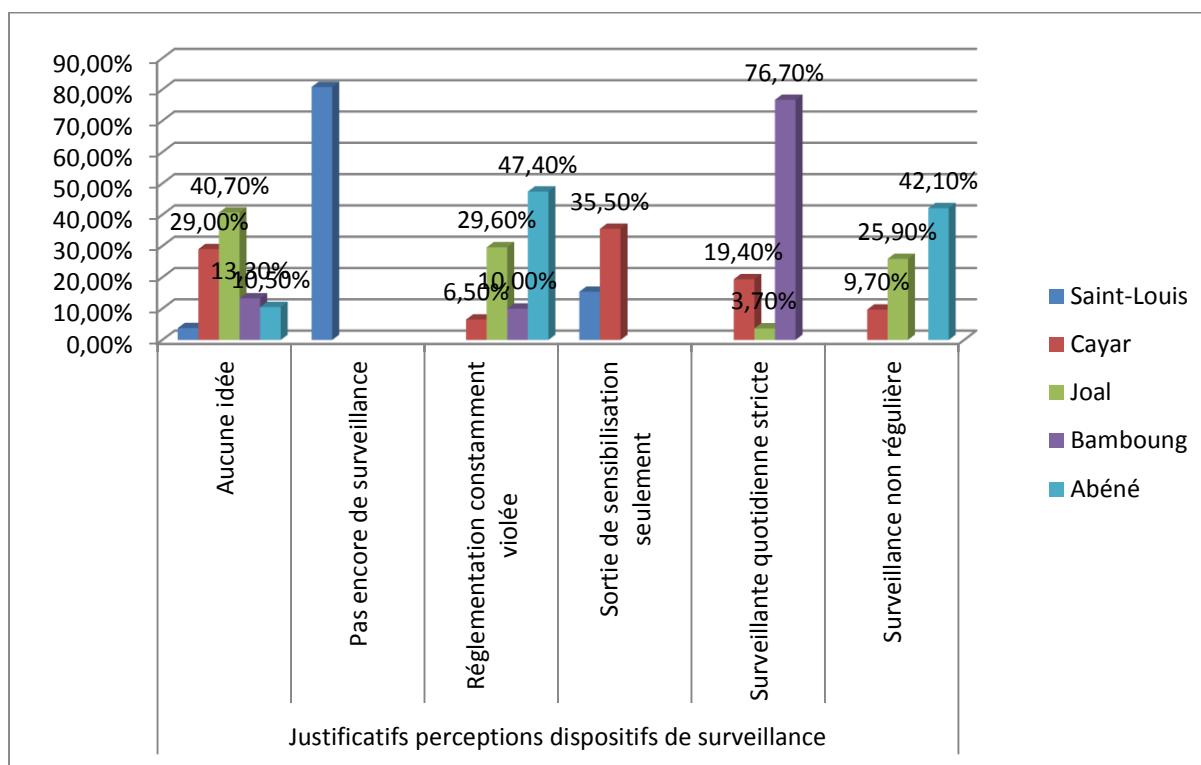


Figure 6 : Justificatifs des acteurs sur leurs perceptions du dispositif de surveillance selon les AMP

5.4. Moyens de fonctionnement

Les moyens de fonctionnement des comités de gestion sont globalement perçus comme étant faibles voire inexistantes. Ce sont 29% des acteurs qui jugent qu'ils n'y a pas de moyens alors que 16,6% les considèrent comme peu (Tableau 11). Seuls 8,9% des acteurs soutiennent que les moyens de fonctionnement sont importants et 12,7 % les considèrent comme moyennement suffisants. Selon les centres, il ressort que les avis sont plus négatifs à Saint-Louis et à Abéné où respectivement 88,2% et 46,2% considèrent les moyens inexistantes dans leur localité. Par contre c'est à Cayar où les perceptions sont plus positives sur les moyens de fonctionnement. C'est le seul site où des acteurs ont jugé que les moyens sont importants avec 38,9% des réponses tandis que 33,3% autres les trouvent moyennement importants. A Joal et à Bamboung, la majeure partie des acteurs n'ont aucune idée sur les moyens de fonctionnement alors que 29% et 33,3% respectivement dans ces deux centres les considèrent comme peu.

Les justificatifs avancés par les acteurs qui jugent les moyens comme inexistantes ou peu importants portent sur le manque ou l'insuffisance de financement relevé par 45,6% des acteurs et le manque de matériel souligné par 23,2% (Figure 7). Le manque ou l'insuffisance de financement est plus signalé à Saint-Louis où 71,4% l'ont souligné. Dans une moindre mesure, suivent les acteurs des AMP de Cayar (55,6%) et Joal (36,6%). Le manque de matériel est plus déploré à Bamboung et Abéné. A Cayar, seul site où des acteurs ont évoqué l'importance des moyens, la raison évoquée est l'existence de beaucoup de financements de la part de partenaires. Il apparaît ainsi que le manque de financement reste l'un des grands problèmes qui handicape le bon fonctionnement des AMP. A défaut de l'Etat, la plupart des financements sont assurés par les ONG notamment le WWF et l'Océanium. Il a été signalé à Joal que le WWF assure le remboursement des frais de transport du comité de gestion à raison de 3000 F par personne et assure aussi les frais de téléphone en raison d'une carte de 5000 F par réunion. Le WWF a également offert un moteur de 40 CV pour la surveillance et assure une dotation en carburant de 350000 F par trimestre.

A l'image de l'AMP de Joal, celles de Saint-Louis et de Cayar ont comme principal bailleur le WWF. Toutefois, du fait de la non fonctionnalité des AMP dans ces deux localités, les activités du comité de gestion se limitent pour le moment à des sensibilisations sur l'aire par des sorties en mer. Cette activité est menée par la commission de surveillance. A Cayar, en moyenne six personnes embarquent pour les sorties de la surveillance et il est effectué trois sortie par mois. Les frais de motivation sont de 5000 F par personne et par sortie.

A Bamboung, l'Océanium est le principal partenaire et bailleur du comité de gestion. Cette ONG avait équipé le comité de gestion d'une pirogue motorisée. En août 2003, l'Océanium a aidé à construire un mirador à partir duquel l'équipe de surveillance est installée en permanence. Afin de pérenniser le financement de la surveillance, il a été initié en décembre 2004, la construction d'un campement touristique qui a été fonctionnel en janvier 2005. Quand le financement de l'Océanium a pris fin en 2006, une partie des recettes générées par campement a permis de financer les réunions du comité de gestion qui sont prévues tous les trois mois et aussi à motiver les surveillants qui étaient auparavant des bénévoles. La prime de de motivation est passée de 1500 F à 2500 F puis à 3000 F par surveillant et par sortie. Outre le premier financement arrivé à terme en 2006, l'Océanium a octroyé d'autres fonds qui ont permis de financer un forage, l'acquisition de matériel de surveillance. Un projet dénommé Biocos octroie un financement pour la diversification des activités, la construction d'une école, la réfection du campement et appuie également la surveillance. L'ONG WWF appui le comité de gestion de l'AMP de Bamboung à travers le financement de formations et de rencontres. De l'avis des membres du comité de gestion, plusieurs bailleurs souhaitent intervenir dans l'AMP mais ils sont très méfiants en vers l'Océanium depuis la polémique entre l'ONG et le programme GIRMAC. Il est reproché à l'ONG de s'être accaparée de l'AMP et veut que tous les bailleurs qui interviennent dans l'AMP passent par elle. De l'avis de certains membres, cette attitude handicape le comité de gestion qui ne peut pas traiter directement avec les bailleurs et partenaires techniques sans l'intermédiaire de l'Océanium

Tableau 11 : Appréciations des acteurs sur les moyens de contrôle et de surveillance selon les AMP

AMP	Moyens contrôle					Total
	Aucune idée	Inexistant	peu	Moyen	Important	
Saint-Louis	8,8%	88,2%	2,9%			100,0%
Cayar	16,7%	5,6%	5,6%	33,3%	38,9%	100,0%
Joal	58,1%	6,5%	29,0%	6,5%		100,0%
Bamboung	56,7%		33,3%	10,0%		100,0%
Abéné	26,9%	46,2%	15,4%	11,5%		100,0%
Total	32,5%	29,3%	16,6%	12,7%	8,9%	100,0%

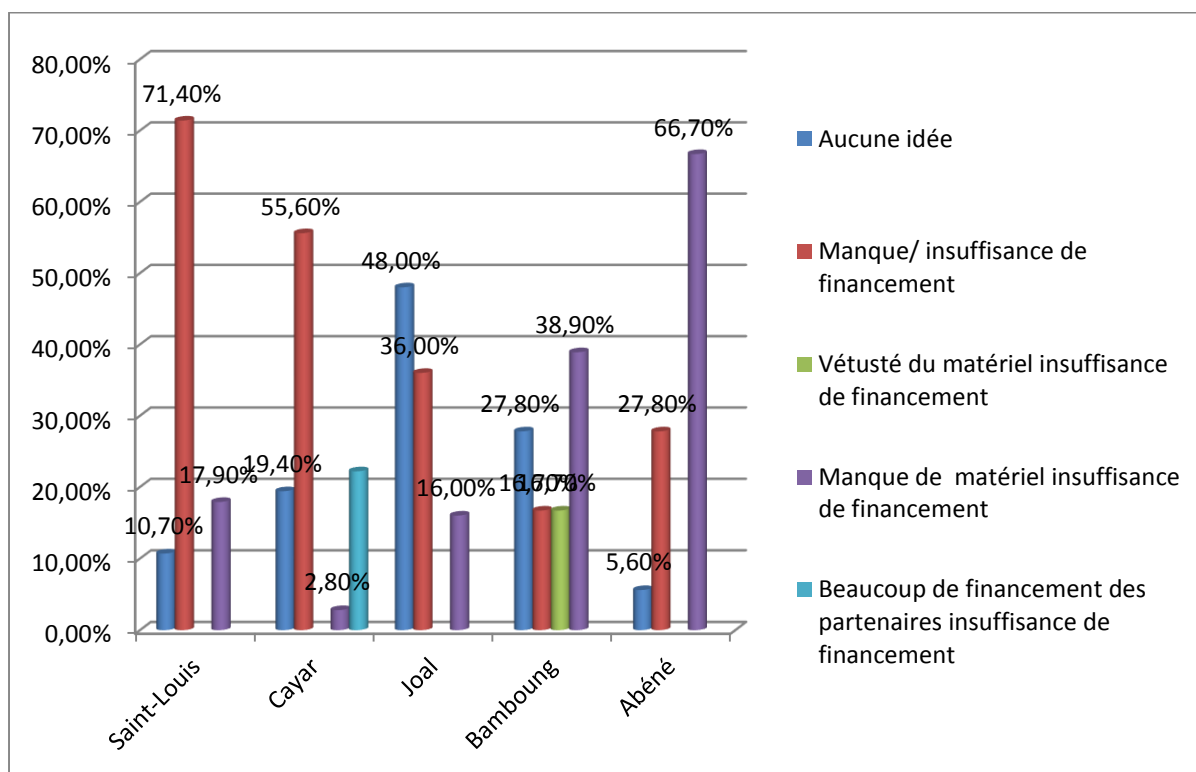


Figure 7 : Justificatifs des acteurs sur leurs perceptions des moyens de surveillance selon les AMP

5.5. Degré de motivation des surveillants

Dans l'assemble, les surveillants des AMP sont perçus par 42% des personnes interrogées comme peu motivés à assurer correctement la surveillance. C'est particulièrement à Bamboung où la démotivation est plus signalée avec 80% des réponses (Tableau 12). Joal est la seconde AMP où la démotivé est plus soulignée. Au niveau de ces deux AMP, aucun acteur n'a évoqué une bonne motivation des surveillants contrairement au autre AMP particulièrement Cayar et Abéné où respectivement 16,7% et 11,6% ont affirmé que les surveillants sont bien motivés.

Au niveau des AMP de Bamboung et de Joal qui sont fonctionnelles, les surveillants sont déjà à l'œuvre et se sont déjà confrontés à la dure réalité de la surveillance. La plupart des acteurs savent dans quelles conditions ils travaillent et ont noté leur niveau de motivation. Cette situation peut expliquer le fait qu'aucun acteur ne les a perçus comme bien motivés. Par contre, au niveau des autres AMP qui ne sont pas encore fonctionnelles, la surveillance qui se limite à des sorties de sensibilisation parait encore motivante.

L'examen des justificatifs évoqués par les acteurs sur le manque de motivation des surveillants montre que l'absence de rémunération ou son niveau très faible est le principal facteur. Celui-ci est plus noté à Joal et à Bamboung avec respectivement 90% et 70,8% des réponses. Le second facteur évoqué est le manque de moyen logistique (Figure 8).

S'agissant des facteurs évoqués par ceux qui perçoivent les surveillants comme motivés, ils concernent le souci de préserver la ressource qui a été signalé à Saint-Louis, Cayar et Abéné et les indemnités perçues par sortie notamment à Cayar.

Il ressort donc que le manque de motivation est plus noté au niveau des AMP supposées plus fonctionnelles telles que Bamboung et Joal. Il est constaté qu'à Joal la surveillance était assurée au début par des volontaires qui utilisaient leurs propres moyens notamment les membres de l'Association des jeunes pêcheurs. Une vingtaine de personnes s'étaient portées volontaires. Actuellement, le manque de rémunération et les conflits entre surveillants et populations ont

découragé beaucoup de volontaires de la surveillance. Seuls neuf personnes acceptent à ce jour de continuer la surveillance.

A Bamboung la prime de sortie a été de 1500 F par surveillant puis portée à 2500 et ensuite à 3000 F. N'empêche, les surveillants ne sont actuellement qu'au nombre de huit alors qu'ils étaient au départ 28 en raison de deux volontaires par village.

A Cayar et Saint-Louis la motivation des surveillants est de 5000 F par personne et par sortie. Du fait que les surveillants ne se limitent qu'à des séances de sensibilisation en mer et ne se sont pas encore confrontés à conflits, certains trouvent la prime sortie est une source de motivation. Toutefois les conflits qui pourraient naître de la surveillance et la charge de travail qu'elle requiert risquent de changer la donne au niveau de ces deux localités.

Tableau 12 : Appréciations des acteurs sur leur motivation à participer à la surveillance selon les AMP

AMP	Motivation des acteurs pour la surveillance				Total
	Aucune idée	Peu motivé	Moyennement	Bien motivé	
Saint-Louis	66,7%	30,3%		3,0%	100,0%
Cayar	30,6%	33,3%	19,4%	16,7%	100,0%
Joal	56,7%	33,3%	10,0%		100,0%
Bamboung	20,0%	80,0%			100,0%
Abéné	30,8%	34,6%	23,1%	11,5%	100,0%
Total	41,3%	42%	10,3%	6,5%	100,0%

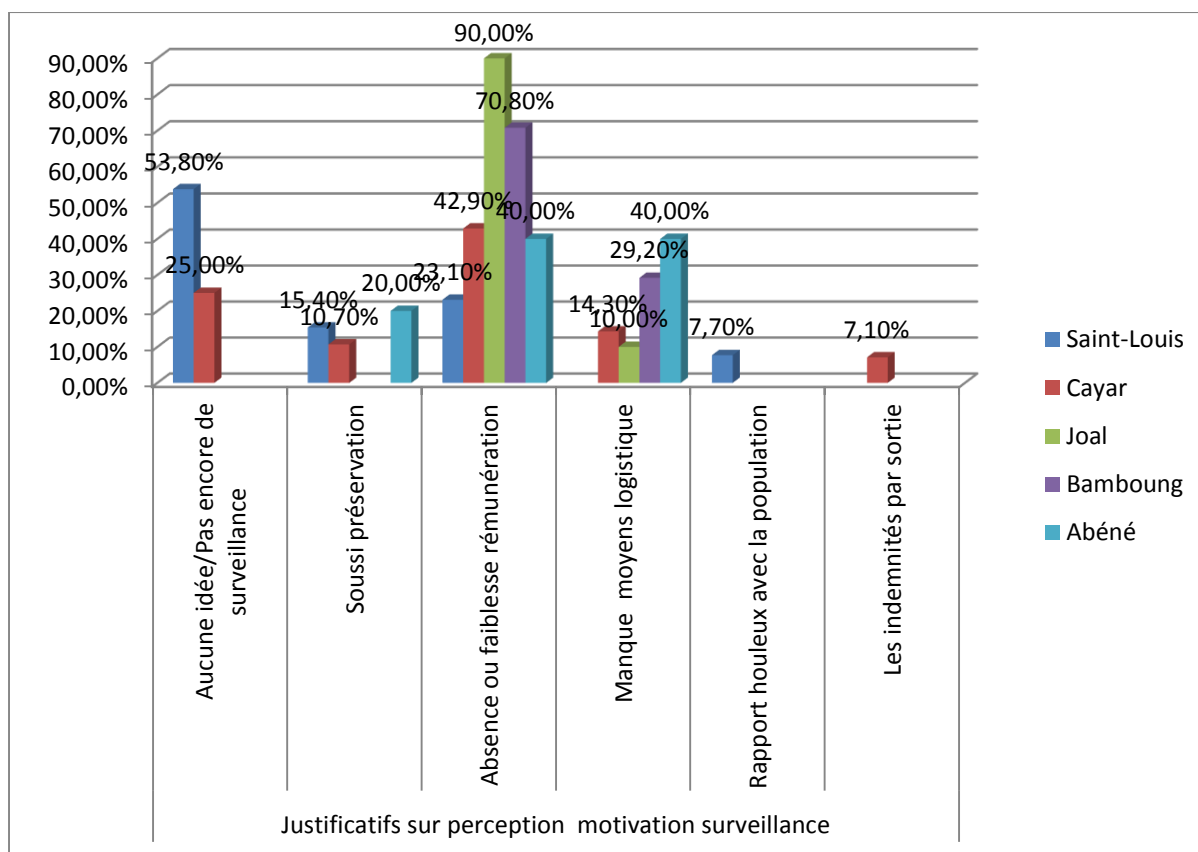


Figure 8 : Justificatif des acteurs sur les motivation des surveillants selon les AMP

6. Les conflits liés à la gouvernance

6.1. L'encrage institutionnel des AMP

Suite à la recommandation du congrès sur les parcs nationaux tenu en septembre 2003 de protéger au moins 5% des espaces du littoral et marin de chaque pays côtier, le Sénégal a procédé à la création en 2004 de cinq Aires Marines Protégées par le décret 2004-1408 du 4 novembre 2004. :

En 2006, un arrêté interministériel portant création d'un Comité technique co-présidé par le Directeur des Parcs Nationaux et le Directeur des Pêches Maritimes a été pris.

Le Décret n° 2009-459 du 7 mai 2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères mentionne pour la première l'existence de la Direction des Aires Communautaires au sein du **Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et des Infrastructures maritimes**.

La création de la nouvelle direction a été confirmée par le décret n° 2009-656 portant nomination de son Directeur.

Le Décret n° 2012-543 du 24 mai 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, de la Primature et des Ministères mentionne la création de la nouvelle Direction des Aires marines communautaires protégées au sein du Ministère de l'Ecologie et de la Protection de la nature.

Dans le décret n° 2012-652 du 4 juillet 2012 relatif aux attributions du Ministre de l'Ecologie et de la Protection de la Nature, il a été fait cas qu'au titre de sa mission de préservation, il a autorité sur les parcs nationaux et autres aires protégées.

Lacunes et conflits liés au cadre institutionnel

Le décret de création renvoie à des arrêtés pour la gestion des AMP. Le seul arrêté interministériel dans ce sens a porté sur l'institutionnalisation d'un Comité technique co-présidé par le Directeur des Parcs Nationaux et le Directeur des Pêches Maritimes chargé de la gestion des AMP. Ce comité a peine à se réunir du fait d'une querelle de leadership pour le contrôle des AMP et les importants moyens financiers attendus. Conséquemment, la gestion des AMP s'est déroulée de façon anarchique menant à des décisions contradictoires de la part des différents départements ministériels.

Contrairement à la pêche et à l'environnement par exemple régis par des codes, il n'existe pas de cadre juridique spécifique des aires marines protégées. Par ailleurs, le terme « Aire Marine Protégée » reste à être bien normé dans la législation sénégalaise. Différents concepts comme « Aire Marine Protégée », « Aires Communautaires », « Aires marines communautaires protégées » et même « Zones de pêche protégées » sont apparus dans le temps. Une norme nationale adaptée aux spécificités nationales constituerait un outil efficace pour les acteurs et les administrations en charge de ces AMP.

Aucune des directions en charge des AMP n'a fait l'objet d'un décret de création. Elles sont tout simplement annoncées dans le décret de répartition des services publics. Ainsi, un tel décret aurait permis de déterminer les attributions, l'organisation, le fonctionnement et toutes autres dispositions relatives aux AMP.

La tutelle conjointe des AMP lors de sa création a entraîné des conflits de compétence entre les deux ministères chargés respectivement l'environnement et la pêche de 2004 à 2009. La création des aires communautaires en 2009 au sein du Ministère de la pêche n'a fait

qu'exacerber les conflits étant donné que cette nouvelle entité ne disposait pas de budget de fonctionnement du fait que tous les moyens financiers étaient toujours concentrés à la Direction des parcs nationaux. Par conséquent, même si les aires marines protégées relèvent depuis 2012 exclusivement de l'environnement, le Ministère de la pêche a créé sur le terrain des formes déguisées d'AMP appelées Zones de Pêche Protégées (ZPP).

Cette instabilité du cadre institutionnel a bloqué la bonne promotion et la gestion des Aires Marines Protégées au Sénégal. Elle a également bloqué les initiatives de restauration du patrimoine halieutique dégradé et les énormes potentiels de financement.

Le principal problème de gouvernance des MP a été dès le début le conflit entre les agents des parcs et les agents des pêches. Ce conflit a surgit avec l'AMP de Bamboung En effet, l'érection du Bamboung en aire protégée est pilotée par la Direction des Parcs Nationaux (DPN) dont les agents coiffent et appuient l'équipe d'éco-gardes chargée de la surveillance. Ainsi, dans cette AMP, en cas de d'infraction, ce sont les agents des parcs qui interviennent.

Dans cette situation, les agents des services des pêches pensent qu'ils ne sont sollicités que pour cautionner les actions des éco-gardes et des agents des parcs, ce qu'ils ne peuvent pas accepter. Ainsi, lors d'arrestations de contrevenants, ces derniers déclarent ne pouvoir intervenir faute de cadre réglementaire légitime justifiant leur intervention. La gestion des ressources halieutiques n'étant pas une compétence transférée, les agents des services des pêches estiment que la gestion du bolon relève de leur domaine de compétence. Ils soutiennent que les initiateurs de l'aire protégée n'ont pas tenu compte des limites de compétences de toutes les parties concernées. Certains acteurs soutiennent même qu'au début de la mise en place de l'AMP de Bamboung, des pêcheurs frondeurs étaient incités par le comportement de certains agents des services de pêche de la localité qui leur auraient fait savoir qu'ils ne sont au courant d'aucun texte réglementaire légal interdisant l'accès au bolon. Forts de ces arguments, des pêcheurs effectuaient des incursions forcées dans la zone protégée. En cas d'arrestations, les agents des pêches leur suggèrent de porter plainte. Globalement cette situation montre que pour éviter ces genres de conflits d'ordre institutionnel, les domaines de compétence de chacune des parties intervenant dans la gestion des aires protégées doivent être bien précisés.

3.1. Conflits entre pêcheurs

A l'échelle des cinq AMP, l'importance des conflits est diversement appréciée par les acteurs interrogés (Tableau 19). Globalement, l'existence de conflits peu fréquents est le plus souvent évoquée (37,1% des acteurs). Cette opinion est très largement partagée à Joal, contrairement à Bamboung où l'essentiel des acteurs (83,9%) affirment n'avoir constaté de conflits. La forte occurrence des conflits est surtout notée à Cayar où 19,4% des personnes pensent qu'ils sont très fréquents. Toutefois, il faut également noter qu'à Cayar, le tiers des acteurs considère qu'il n'y a pas de conflits entre pêcheurs liés à l'AMP de la localité. Dans le cas très particulier de Abéné, c'est l'ignorance de la grande majorité des acteurs qui attire l'attention. En effet, 54,2% des personnes interrogées affirment n'avoir aucune idée sur l'existence de conflits entre pêcheurs.

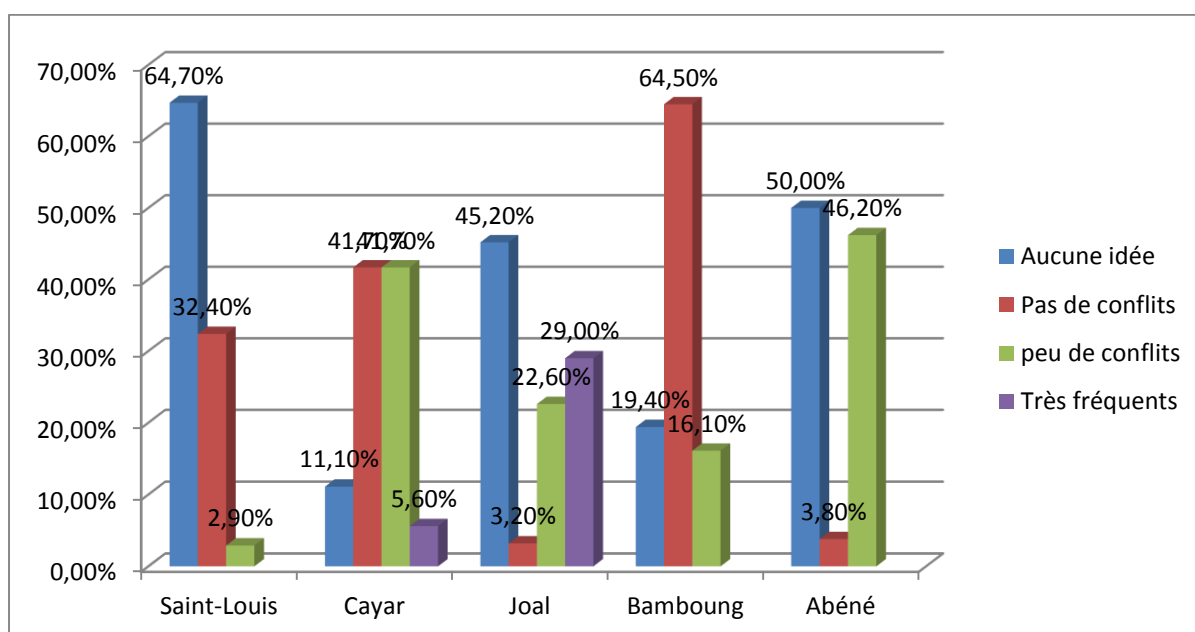
Tableau 13 : Appréciations des acteurs sur le niveau de conflit entre pêcheurs selon les AMP

AMP	Niveau de conflit entre pêcheurs				Total
	Aucune idée	Pas de conflits	peu de conflits	Très fréquents	
Saint-Louis	20,6%	20,6%	50,0%	8,8%	100,0%
Cayar	5,6%	33,3%	41,7%	19,4%	100,0%
Joal	25,8%		64,5%	9,7%	100,0%
Bamboung	12,9%	83,9%	3,2%		100,0%
Abéné	54,2%	20,8%	20,8%	4,2%	100,0%
Total	21,8%	32,1%	37,2%	9,0%	100,0%

3.2. Conflits entre pêcheurs et surveillants

Le niveau d'ignorance des conflits entre pêcheurs et surveillants des AMP est tout à fait élevé. En effet, globalement au sein des cinq AMP, plus du tiers des acteurs affirme n'avoir aucune idée sur ces types de conflits. Cette ignorance est particulièrement accentuée à Saint Louis où près des deux tiers des acteurs n'ont pas d'idées sur les conflits entre pêcheurs et surveillants. Elle est également considérable à Abéné et à Joal (Figure 9). La forte fréquence des conflits entre pêcheurs et surveillants est surtout notée à Joal avec 29,0% des acteurs enquêtés. L'absence de conflits entre pêcheurs et surveillants est fortement évoquée à Bamboung (64,5%) et dans une moindre mesure à Cayar (41,7%).

Dans le cas particulier de Bamboung il est reproché aux surveillants de laisser volontairement certains pêcheurs opérer dans l'AMP moyennant le versement d'une somme d'argent. Certains surveillants reconnaissent que des pêcheurs leur proposent de l'argent pour qu'ils les autorisent à pêcher dans l'AMP mais ils n'ont jamais accepté. Ils reconnaissent aussi que des pêcheurs peuvent pêcher dans l'AMP à leur insu parce que le système de surveillance est défaillant. La commission de surveillance ne dispose que d'une seule pirogue. Cette pirogue est toujours avec l'équipe de garde basée au mirador. Après chaque 48 h, l'équipe qui était en place rentre au village avec la pirogue et l'autre équipe qui assure le relais prend cette même pirogue pour aller s'installer au mirador. Ainsi, entre le départ de l'équipe qui était en poste et l'arrivée d'une autre équipe de surveillance, des pêcheurs peuvent faire des incursions dans l'AMP et pêcher frauduleusement.



4. L'efficacité des AMP

4.1. Les impacts biologiques

4.1.1. L'évolution de l'abondance et de la taille des espèces des espèces

Les résultats des enquêtes de perception sur l'efficacité des AMP indiquent qu'un nombre important d'acteurs ignorent les impacts biologiques de ces espaces sur les ressources halieutiques (Tableau 14). Pour le reste des situations (abondance en diminution, stable ou en augmentation), les résultats généraux montrent à peu près le même niveau de perception (entre 21,6 et 23,5 %).

Selon le site, les différences observées sont notoires. Le pourcentage du nombre ayant une option favorable est plus important à Cayar (80,6%) que dans le reste des autres localités étudiées. Les pourcentages les moins élevés sont enregistrés au niveau de Joal (16,7%) et Abéné (12,5%). Le plus grand nombre d'acteurs s'est prononcé sur la diminution de l'abondance à Saint Louis (50% des personnes interrogées). Par contre les opinions en faveur de la diminution de l'abondance est plus faible à Cayar avec 2,8%. En termes de stabilité de l'abondance, le pourcentage de réponses le plus important est noté à Joal (46,7%) alors que le plus bas est enregistré à Cayar avec 5,6%.

Enfin pour ceux qui ont jugé que les AMP ont permis une augmentation de l'abondance des ressources halieutiques, c'est à Abéné qu'on a relevé le plus fort taux d'appréciation. Par contre le plus faible niveau d'appréciation étant noté à Saint Louis (9,4%) et à Cayar (11,1%).

Tableau 14 : Appréciations des acteurs sur l'abondance des principales espèces selon les localités

AMP	Abondance des principales espèces				Total
	Aucune idée	Diminution	Stabilité	Augmentation	
Saint-Louis	21,9%	50,0%	18,8%	9,4%	100,0%
Cayar	80,6%	2,8%	5,6%	11,1%	100,0%
Joal	16,7%		46,7%	36,7%	100,0%
Bamboung	19,4%	35,5%	19,4%	25,8%	100,0%
Abéné	12,5%	20,8%	25,0%	41,7%	100,0%
Total	32,7%	21,6%	22,2%	23,5%	100,0%

La réduction et le contrôle de l'effort de pêche par la mise en place d'aires marines protégées peut avoir des effets positifs sur les écosystèmes en entraînant notamment une augmentation de l'abondance des ressources qui sont présentes (Martin *et al.* 2007, Lester *et al.* 2009, Halpern 2003, Planes *et al.* 2006). Les réponses fournies par les acteurs interrogés au niveau des

différents sites étudiés sont liées aux statuts des AMP, à l'ancienneté dans l'exercice de la pêche dans la zone des personnes interrogées et aux caractéristiques intrinsèques des AMP.

L'étude des effets attendus des AMP sur les écosystèmes et sur les stocks (regroupés sous la notion d'effets biologiques des AMP) nécessite de faire la distinction entre deux grands types de zones de protection en fonction principalement des objectifs, de la taille et du degré de protection (Kelleher 1999) :

- **Les réserves intégrales** – espace de petite ou de grande taille dans lesquels toute activité extractive significative est interdite. C'est le cas de l'AMP du Bamboung au Saloum.
- **Les aires multi-usages** – AMP de grande taille ou certaines activités, dont la pêche, sont tolérées sous certaines conditions. C'est le cas des autres AMP (Saint Louis, Cayar, Joal, Abéné).

C'est à Cayar qu'on note le plus grand nombre d'acteurs n'ayant aucune idée sur les effets bioécologiques (Tableau 15). Par contre, Saint-Louis arrive en tête pour ce qui concerne la proportion d'acteurs optant pour la diminution et la stabilité de la taille des principales espèces. Le site de Joal en revanche se singularise par l'importance des opinions relatives à la stabilité et à l'augmentation avec des taux respectifs de 41,9 et 45,2 %.

Tableau 15 : Appréciations des acteurs sur l'évolution des tailles des espèces selon les localités

AMP	Evolution de la taille des espèces				Total
	Aucune idée	Diminution	Stabilité	Augmentation	
Saint-Louis	19,4%	45,2%	32,3%	3,2%	100,0%
Cayar	83,3%	5,6%	5,6%	5,6%	100,0%
Joal	6,5%	6,5%	41,9%	45,2%	100,0%
Bamboung	22,6%	6,5%	35,5%	35,5%	100,0%
Abéné	15,4%	11,5%	34,6%	38,5%	100,0%
Total	31,6%	14,8%	29,0%	24,5%	100,0%

L'influence des AMP sur l'évolution des tailles des espèces halieutiques réalisée à partir de l'étude de 69 réserves a montré que l'interdiction de pêche au sein des réserves intégrales permet une augmentation moyenne de 91 % du nombre d'individus (densité des populations) et d'un accroissement de la taille moyenne des organismes de 31%. La richesse spécifique augmente à l'intérieur des réserves (+23% en moyenne) (Halpern 2003, Botsford 2006). Dans le cas des AMP étudiées ici, l'étude réalisée par Ecoutin et al. (2012) a permis de noter l'impact de l'AMP sur la taille des individus pêchés hors de cet espace

4.1.2. L'évolution de l'apparition des juvéniles et l'état du substrat

L'analyse de l'évolution de l'apparition des juvéniles et l'état du substrat montre un nombre d'acteurs n'ayant aucune idée de ces phénomènes plus important que pour le reste des niveaux d'appréciation (disparition, diminution, stabilité ou augmentation) (Tableau 16).

En regardant les différents pourcentages selon les sites, on note des situations contrastées selon les phénomènes étudiés. Ainsi pour ce qui concerne, la perception des acteurs par rapport à la diminution de l'apparition des juvéniles du fait de la création des AMP, le plus grand nombre de réponses positives est enregistré à Abéné avec 42,3%, le plus faible à Cayar avec un pourcentage de 2,8%. Sur les autres options, on note successivement les pourcentages les plus forts et les plus faibles suivants : stabilité (41,9% à Bamboung contre 5,6% à Cayar), augmentation (61,3% à Joal contre 2,8 à Cayar et 7,7% à Abéné).

Tableau 16 : Appréciations des acteurs sur l'apparition de petits individus selon les localités

AMP	Apparition de petits individus					Total
	Aucune idée	Disparition	Diminution	Stabilité	Augmentation	
Saint-Louis	25,0%	3,1%	25,0%	31,3%	15,6%	100,0%
Cayar	88,9%		2,8%	5,6%	2,8%	100,0%
Joal	12,9%		9,7%	16,1%	61,3%	100,0%
Bamboung	29,0%	3,2%		41,9%	25,8%	100,0%
Abéné	26,9%		42,3%	23,1%	7,7%	100,0%
Total	38,5%	1,3%	14,7%	23,1%	22,4%	100,0%

L'appréciation correcte de l'apparition des petits individus dans les AMP requiert une bonne connaissance des caractéristiques biologiques de ces milieux (zones de reproduction, frayères, nourriceries). Les petits individus seront beaucoup abondants dans les AMP qui sont érigées dans des zones de nourriceries que dans les autres.

Au-delà des caractéristiques biologiques, la mise en place des aires marines peut avoir un impact positif sur la biomasse des peuplements non exploités. Les activités extractrices de ressources étant interdites dans ces espaces, les espèces sont protégées. Ces espaces fournissent notamment des refuges pour les espèces particulièrement vulnérables. La dynamique des effets varie toutefois fortement en fonction des espèces et des types d'AMP.

4.2. Les impacts socioéconomiques

4.2.1. L'évolution du temps de pêche et des coûts de production

Pour les AMP fonctionnelles, les pêcheurs ont estimé dans leur majorité une augmentation de la durée des sorties de pêche et du temps de pêche. Joal en est une parfaite illustration. La pêche à la senne de plage et au *killi* est interdite dans l'AMP. Il faut noter que les pêcheurs concernés ont reçu des compensations (115 000 FCFA par senne de plage) qui, de leur point de vue, ne leur permettent pas d'investir sur des équipements de pêche pour changer de métier. La zonation mise en place oblige les pêcheurs à filets d'opérer au-delà de 3.5 km de la côte et les palangres au-delà de 8 km. Conséquemment les zones de pêche deviennent plus distantes pour la plupart des unités de pêche en activité dans ce centre de pêche. Près de la moitié des pêcheurs interviewés dans cette localité ont confirmé l'augmentation du temps de sortie de pêche (Tableau 17). Au total 66.7% et 80.6% des acteurs respectivement à Saint-Louis et dans le Bamboung ont confirmé cette augmentation du temps de pêche. Pour Bamboung, la pêche étant totalement interdite à l'intérieur de l'AMP, les pêcheurs de certains villages sont obligés de la contourner pour accéder à de nouvelles zones de pêche. L'obligation de contourner l'AMP de Bamboung pour accéder aux zones de pêche fait que tous les pêcheurs interviewés dans cette localité (100%) lient l'évolution du temps de pêche à l'éloignement des zones pêche. Il en est de même pour Joal (88,2%) pour la zonation qui revoie la plupart des unités de pêche au-delà de 3.5 km (Figure 10). La non-fonctionnalité de l'AMP de Kayar fait que 83.3% des acteurs interviewés n'ont aucune idée sur l'évolution du temps de sortie en rapport avec l'AMP. Les acteurs de Saint-Louis (88% des personnes enquêtées) lient l'évolution du temps de pêche à la raréfaction des ressources (Tableau 18). Cette raréfaction se manifeste par une diminution des rendements des unités de pêche, l'évolution de la composition spécifique des débarquements et la diminution de la taille des individus de poissons pêchés.

L'éloignement des zones de pêche liées à l'instauration d'AMP a occasionné une hausse des frais de marées particulièrement la consommation de carburant. Exception faite pour l'AMP de

Abéné où prévaut une flottille monoxyle non motorisée dans leur très grande majorité, les autres acteurs concernés par les différents AMP ont noté une augmentation des coûts d'exploitation de leurs unités de pêche (Figure 11).

Tableau 17 : Appréciations des acteurs sur l'évolution du temps de sortie en mer selon les localités

AMP	Evolution du temps de sortie en mer					Total
	Aucune idée	Disparition	Diminution	Stabilité	Augmentation	
Saint-Louis	15,2%	6,1%	3,0%	9,1%	66,7%	100,0%
Cayar	83,3%		5,6%	11,1%		100,0%
Joal	29,0%		16,1%	12,9%	41,9%	100,0%
Bamboung	19,4%				80,6%	100,0%
Abéné	30,8%	3,8%	11,5%	38,5%	15,4%	100,0%
Total	36,9%	1,9%	7,0%	13,4%	40,8%	100,0%

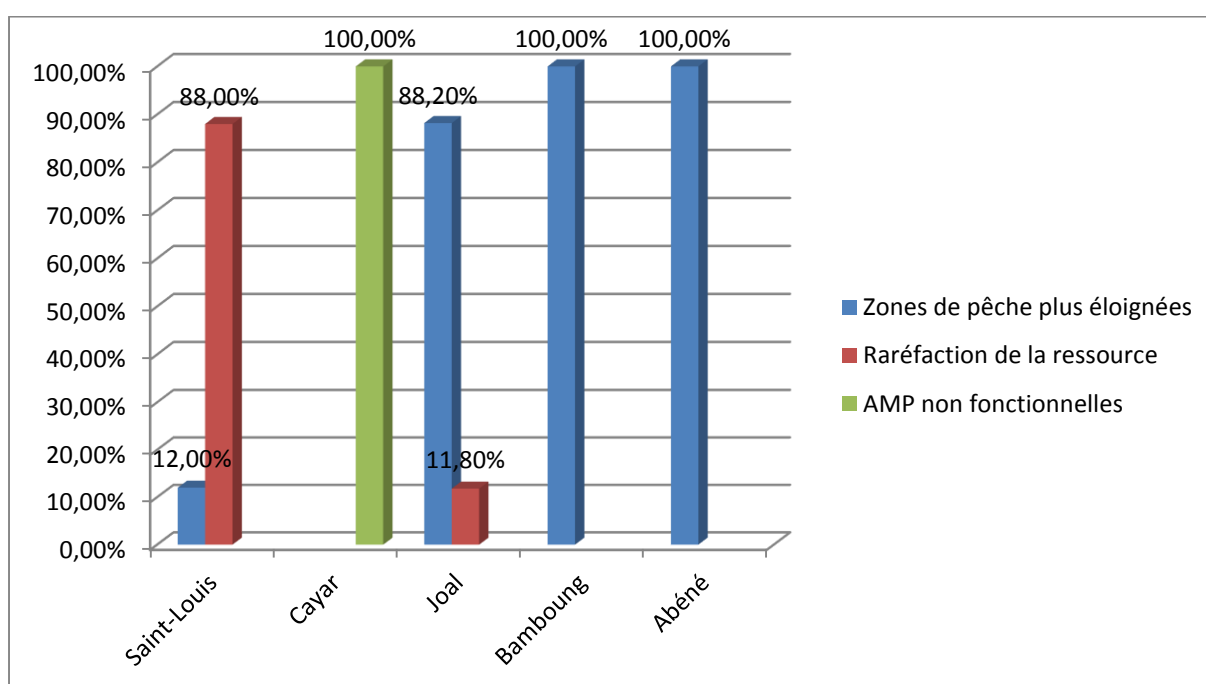


Figure 10 : Justificatifs des acteurs sur l'évolution du temps de pêche selon les AMP

Tableau 18 : Appréciations des acteurs sur l'évolution des coûts d'exploitation selon les AMP

AMP	Evolution des coûts d'exploitation					Total
	Aucune idée	Nul	Peu élevé	Élevé	Très élevé	
Saint-Louis	15,6%	9,4%	3,1%	50,0%	21,9%	100,0%
Cayar	83,3%	2,8%	2,8%	11,1%		100,0%
Joal	29,0%	9,7%	3,2%	35,5%	22,6%	100,0%
Bamboung	34,8%	8,7%	4,3%	26,1%	26,1%	100,0%
Abéné	30,8%		53,8%	11,5%	3,8%	100,0%
Total	40,5%	6,1%	12,2%	27,0%	14,2%	100,0%

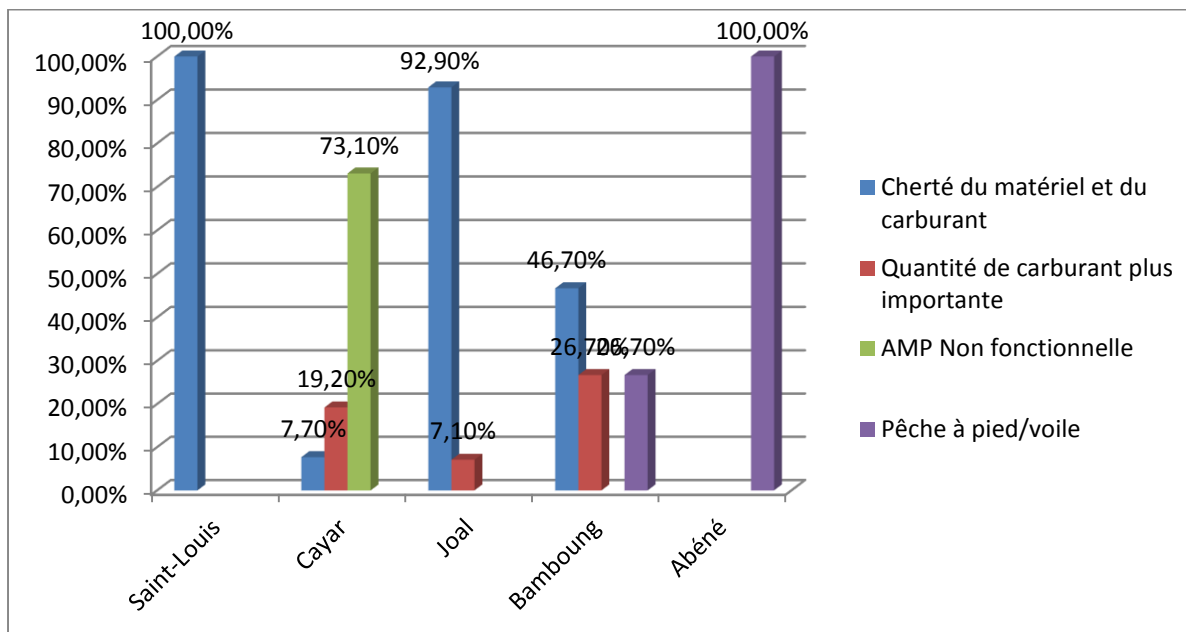


Figure 11 : Justificatifs des acteurs l'évolution des coûts de production selon les AMP

4.2.2. Evolution de l'accès aux produits et du cadre de vie

Globalement, selon l'avis des pêcheurs les AMP n'ont pas amélioré la sécurité alimentaire dans leurs localités. A Bamboung, 61,3% des pêcheurs trouvent nul la disponibilité et l'accès aux produits contre 50% à Saint-Louis. Tandis qu'à Kayar 88,9% disent n'avoir aucune idée de la question (Tableau 19). Il est évident qu'une disponibilité accrue des produits de la pêche dans une localité ne peut pas être ignorée dans ces proportions.

Le bien-être matériel est un indicateur du statut économique relatif d'un groupe ou d'une communauté. Il est souvent utilisé comme indicateur de richesse. Cet indicateur est basé sur une série de critères de pauvreté/richeesse approprié au contexte local, tels que le cadre de vie (matériaux de construction des maisons) et l'équipement productif (matériels de pêche). Relativement à l'appréciation des acteurs sur le niveau d'amélioration du cadre de vie, les tendances notées sont relativement les mêmes d'une AMP à l'autre. Elle est jugée nulle par près de 67% de l'échantillon des pêcheurs de Saint-Louis et 74% par celui de Bamboung. Pour le niveau peu élevé, les proportions sont de 41,9% à Joal et 38,5% à Abéné. Près de 1/5 des pêcheurs de Joal reconnaît un cadre de vie élevé contre 34,6% à Abéné (Tableau 20). Ce pourcentage relativement élevé dans cette dernière localité est à mettre en rapport avec les autres moyens d'existence durables des communautés en dehors de la pêche (agriculture, riziculture, collecte de produits forestiers, sylviculture, etc..) contrairement à Saint-Louis où les pêcheurs s'adonnent exclusivement à la pêche.

Un des objectifs de création d'une AMP est la hausse des revenus et conséquemment une augmentation des biens matériels. Exception faite pour Saint-Louis et Abémé, les niveaux de satisfaction des pêcheurs en matière d'amélioration des revenus sont relativement faibles. Le taux d'insatisfaction (aucune amélioration des revenus) est près de 76% à Bamboung par exemple (Figure 12). Pour Saint-Louis, l'augmentation des revenus n'est pas forcément liée à l'AMP. Leur forte présence le long du littoral sénégalais et dans les eaux de la sous-région ouest africaine particulièrement en Mauritanie sont des facteurs explicatifs tangibles de cette augmentation des revenus dans la localité. Pour Abémé, les autres sources de revenus des pêcheurs en dehors de la pêche comme déjà mentionnées sont à considérer.

Tableau 19 : Appréciations des acteurs sur la disponibilité et l'accès des produits selon les localités

AMP	disponibilité et l'accès des produits					Total
	Aucune idée	Nul	Peu élevé	Élevé	Très élevé	
Saint-Louis	29,4%	50,0%	17,6%	2,9%		100,0%
Cayar	88,9%	2,8%	5,6%	2,8%		100,0%
Joal	16,1%	16,1%	45,2%	16,1%	6,5%	100,0%
Bamboung	16,1%	61,3%	16,1%	6,5%		100,0%
Abéné	26,9%	7,7%	34,6%	30,8%		100,0%
Total	37,3%	27,8%	22,8%	10,8%	1,3%	100,0%

Tableau 20 : Appréciations des acteurs sur le niveau d'amélioration du cadre de vie selon les localités

AMP	Amélioration du cadre de vie				Total
	Aucune idée	Nul	Peu élevé	Élevé	
Saint-Louis	26,7%	66,7%	3,3%	3,3%	100,0%
Cayar	86,1%	2,8%	2,8%	8,3%	100,0%
Joal	19,4%	19,4%	41,9%	19,4%	100,0%
Bamboung	16,1%	74,2%	6,5%	3,2%	100,0%
Abéné	23,1%	3,8%	38,5%	34,6%	100,0%
Total	36,4%	33,1%	17,5%	13,0%	100,0%

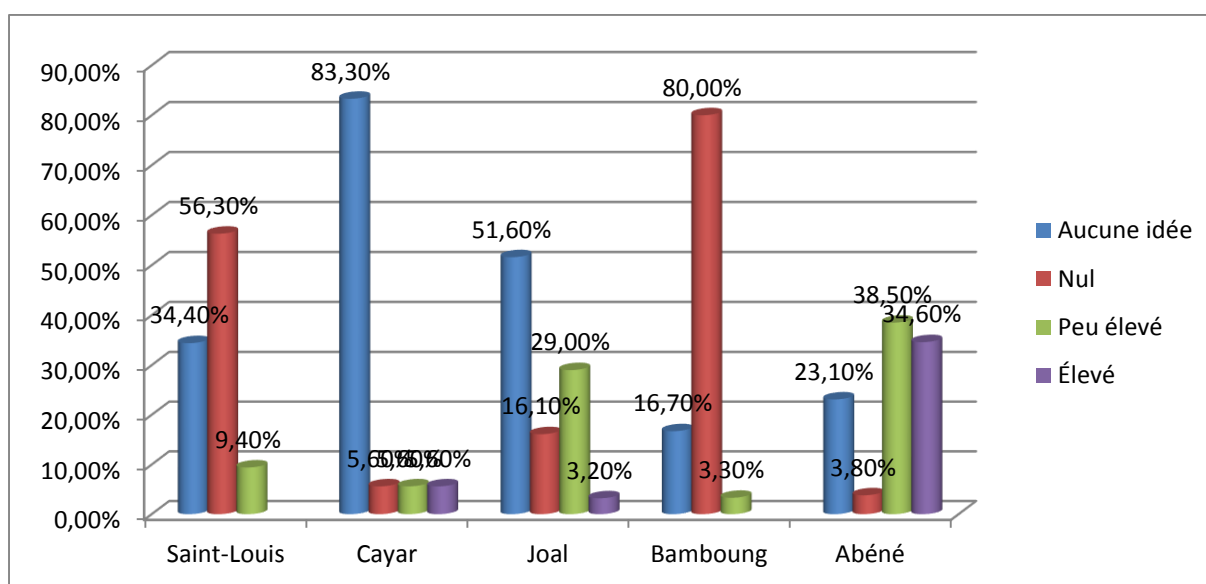


Figure 12 : Appréciations des acteurs sur l'amélioration des conditions sanitaire selon les localités

Tableau 21 : Appréciations des acteurs sur le niveau d'amélioration des revenus selon les localités

AMP	Amélioration des revenus				Total
	Aucune idée	Nul	Peu élevé	Élevé	
Saint-Louis	12,9%	35,5%	29,0%	22,6%	100,0%
Cayar	88,9%	2,8%	5,6%	2,8%	100,0%
Joal	22,6%	22,6%	51,6%	3,2%	100,0%
Bamboung	13,8%	75,9%	10,3%		100,0%
Abéné	23,1%	3,8%	38,5%	34,6%	100,0%
Total	34,6%	27,5%	26,1%	11,8%	100,0%

Conclusion

Il ressort de l'analyse des perceptions des acteurs sur la gouvernance des AMP et de leur impact que dans l'ensemble, les acteurs sont bien au courant de l'existence d'une AMP dans leur localité. En outre, la grande majorité des acteurs semblent favorables à leur érection dans leur localité. Ce sont les AMP d'Abéné et de Cayar qui semblent être plus approuvées par les acteurs concernés. Les perceptions sur l'état de fonctionnement des AMP montrent de façon générale une grande majorité d'acteurs qui jugent que celles-ci ne sont pas encore entièrement fonctionnelles. Les justificatifs avancés par ceux qui soutiennent que leurs AMP n'a pas démarré ou a timidement démarré concernent par ordre de fréquence le manque ou le peu d'activité en mer, le manque d'information sur l'AMP, le non balisage des AMP.

S'agissant des organes de gouvernances, il apparaît de façon générale, que la grande majorité des acteurs considèrent que les comités de gestion sont peu voire pas du tout fonctionnels. Ce sont surtout les acteurs des AMP de Saint-Louis et de Cayar qui ont une appréciation plus négative sur leur comité de gestion. Le manque ou le peu d'activité est le principal argument avancé.

En ce qui concerne l'application des règles, en général les acteurs affirment que les règles ne sont bien appliquées, exception faite de Bamboug. Ceux qui soutiennent que les règles ne sont pas bien appliquées évoquent comme justificatifs l'absence de sanctions et/ou les arrangements avec les contrevenants. Pour la surveillance des AMP le quart des acteurs soutiennent que le dispositif de surveillance et de contrôle est bien efficace. De même, les moyens de fonctionnement des comités de gestion sont globalement perçus comme étant faibles voire inexistantes. L'insuffisance de financements est surtout mise en cause par les acteurs. Dans l'assemblée les surveillants des AMP sont perçus comme peu motivés. L'explication la plus souvent évoquée est relative à l'absence ou la faiblesse de rémunération.

En somme les AMP ne sont pas encore bien perçus positivement par la grande majorité des acteurs. Le taux élevé d'acteurs qui ignorent pratiquement tout des AMP et leur fonctionnement atteste qu'il y a un problème de gouvernance au sein des organes de gestion. Le déficit de communication des leaders apparaît ainsi à travers l'ignorance de la grande majorité des acteurs.

Les impacts attendus aussi des AMP ne sont pas encore effectifs. Cela peut relever, entre autres, de leur non fonctionnalité ou de leur jeunesse d'autant plus que certains aspects positifs ne pourront apparaître que sur le long terme. Il n'est pas aussi évident d'attribuer tous les changements socio-économiques à l'intervention spécifique d'une AMP faute d'études de références appropriées.

Il apparaît également que les difficultés d'ordre institutionnel entre les différents ministères intervenants dans la gestion des aires ne seraient pas neutres dans les problèmes de fonctionnement que traverse le système de gouvernance locale des AMP du Sénégal. A défaut d'encrage intentionnel bien défini, les comités de gestion des AMP subissent les tiraillements entre les agents des parcs et les agents des services des pêches. Devant cette situation les comités de gestion sont obligés de ménager les administrations dont ils dépendent en grande partie pour le fonctionnement et leur légitimité dans la cadre de la surveillance.

De l'autre côté, grâce aux apports financiers et des équipements qu'elles accordent aux AMP, les ONG se sont appropriées des AMP et chaque AMP semblent être la chasse gardée d'une ONG. L'Océanium s'identifie à l'AMP de Bamboug alors que les autres AMP semblent être le domaine privilégié du WWF. Ces différentes contraintes de nature financière, intentionnelle font que les comités de gestion qui sont les principaux organes de gouvernance des AMP sont ainsi entre le marteau des ONG et l'enclume des administrations locales. Cette situation très contraignante risque de perdurer sans une autonomie financière de ces comités et un partage de responsabilités clair entre populations locales et les agents assermentés de l'Etat.

Référence bibliographiques

1. Ardron J. et Gabrié C., 2019. Propositions méthodologiques pour l'analyse des lacunes du réseau d'aires marines protégées du RAMPAO. FIBA, RAMPAO, PRCM 53 p.
2. Arrêté interministériel du 03 mars 2006 portant création d'un Comité chargé de la gestion des AMP.
3. Borrini Feyerabend G., Farvar M.T., Nguinguiri J.C., Ndangang V., 2000, *La gestion participative des ressources naturelles. Organisation, négociation et apprentissage par l'action*, Heidelberg, Kasperek Verlag, GTZ et UICN.
4. BRL, 201, Etude sur l'état de l'art du rôle des AMP dans la gestion des pêches, rapport technique "volet socio-économie".
5. Chavance P., 2010. Construire Ensemble une gestion des Pêches Intégrant les AMP : Considérations méthodologiques pour la co-construction d'indicateurs dédiés. Rapport d'atelier. Toubacouta, Sénégal du 3 au 5 Novembre 2010, Projet CEPIA, UICN, 13 p (+24 p. annexe).
6. David, G. (2011). Petit voyage autour de la notion de gouvernance des AMP. Brest,
7. Décret no 2009-656 portant nomination d'un Directeur des Aires Communautaires.
8. Décret 2004-1408 du 4 novembre 2004 portant création d'Aires Marines Protégées.
9. Décret n° 2009-459 du 7 mai 2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères
10. Décret n° 2012-543 du 24 mai 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la république, de la Primature et des Ministères
11. Décret no 2012-652 du 4 juillet 2012 relatif aux attributions du Ministre de l'Ecologie et de la Protection de la Naturea
12. Feyerabend G. B, 2009. Engager les peuples autochtones et les communautés locales dans la gouvernance des aires protégées en environnement marin et côtier: options et opportunités en Afrique de l'Ouest. Rapport pour le projet SIRENES, PRCM, CEESP et UICN, 45 p.
13. Feyerabend G. B. et Chatelain C., 2010. Deuxième formation de formateurs : renforcement de capacités et constitution d'une Task-Force régionale en matière de gouvernance partagée. Rapport de formation, Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth, 2 – 12 Novembre 2009. Projet GP SIRENES, PRCM, CEESP et UICN, 51 p.
14. Feyerabend, G. B., C. Chatelain, et G Hosh, 2010. ...En Gouvernance Partagée ! Un guide pratique pour les aires marines protégées en Afrique de l'Ouest. PRCM, UICN et CEESP, 88 p.
15. FIBA, 2010. Atelier de sélection des suivis écologiques et socio-économiques a mettre en œuvre dans le cadre de la composante 2 du projet BioCoS. Rapport d'atelier, Institut Gorée, Ile de Gorée, Sénégal 3 et 4 février 2010, 22 p.
16. Gabrié C., Clément T. Mercier J. R. You H. et Calas J., 2010. Aires Marines Protégées Capitalisation des expériences cofinancées par le FFEM. Fonds Français pour l'Environnement Mondial, 92 p.

17. Graham, J., B. Amos and T. Plumptre. 2003. Principles for Good Governance in the 21st Century. Policy Brief Number 15. Ottawa: Institute on Governance.
18. Himes A. et H., 2007. Performance Indicator Importance in MPA Management Using a Multi-Criteria Approach. *Coastal Management*, 35:601–618.
19. Himes A. et H., 2007. Performance indicators in MPA management: Using questionnaires to analyze stakeholder preferences. *Ocean & Coastal Management* 50 (2007) 329–351.
20. Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. et Courrau, J., 2008. Évaluation de l'efficacité : Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées 2ème édition. Gland, Suisse : UICN. xiii + 105 p.
21. L. Doyen, M. De Lara, J. Ferraris, et D. Pelletier., 2007. Sustainability of exploited marine ecosystems through protected areas: A viability model and a coral reef case study. *Ecological modelling* 208: 353–366.
22. Pomeroy R. S., Parks J. E. et Watson L. M., 2006. Comment va votre AMP? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. xvi + 232 p.
23. Pomeroy R.S., Parks J.E., Watson L.M., 2006, Comment va votre AMP? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées, UICN – Union mondiale pour la nature 2006.
24. SENAGROSOL-CONSULT, 2008, Elaboration d'un plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégée de Cayar, Rapport définitif Février 2008. WWF, 2008, plan de gestion
25. Vella, P., Bowen, R. E., and Frankic, A. 2009. An evolving protocol to identify key stakeholder-influenced indicators of coastal change: the case of Marine Protected Areas. – *ICES Journal of Marine Science*, 66: 203–213.

Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien

Diagnostic participatif de la gouvernance des AMP au Sénégal **Guide d'entretien focus groups**

Identification des participants :

Historique de l'AMP

- Date de création
- Initiateurs et circonstance de la création
- Objectifs affichés
- Niveau d'adhésion des populations lors de la création
- Principaux usages et usagers

Systèmes de gestion

- Instances de gestion de l'AMP et composition
- Etapes de préparation du plan de gestion de l'AMP
- Mode de choix de membres
- Durée de mandat
- Fréquence des réunions et assemblées générale
- Mode de diffusion des informations
- Système de motivation des membres
- Partenariat et moyens de fonctionnement
- Règles d'accès à l'aire protégée
- Dispositifs de sanctions

Activités menées ou envisagées par l'organe de gestion

- Activités ayant connu une réussite et facteurs de réussite
- Activités non réussi et facteurs de non réussite
- Activités envisagées
- Avis sur les activités menées ou envisagées

Perception des acteurs sur les impacts des AMP

- Sur la biodiversité
- Sur la pêche
- Sur la transformation
- Sur les autres activités

Les contraintes dans le fonctionnement e l'AMP

- Financières
- Logistiques
- Intentionnelles

Mesures à mettre en œuvre

- Solutions et actions à mener pour chaque problème
- Les actions prioritaires
- La faisabilité

Annexe 2 : Questionnaire

Gouvernance et impacts des AMP du Sénégal Questionnaire acteurs

Site (localité): /__ / Village/quartier

Enquêteur : Date :

Code localité : 1=Saint-Louis ; 2= Cayar ; 3=Joal ; 4=Bamboung ; 5= Abéné

Caractéristiques sociodémographiques de l'enquête		Code Réponse
Prénom et nom de l'enquête :		
Quartier de résidence :		
N° téléphone :		
Age		/__ /
Sexe : 1=Masculin /__ / 2=Féminin /__ /		/__ /
Situation de résidence 1=Autochtone /__ / 2=Migrant /__ /		/__ /
Niveau d'instruction		/__ /
1=Aucune /__ / 2= Alphabétisation: /__ / 3 =Primaire /__ /		
4=Secondaire /__ /		
5 =Supérieur /__ / 6=Arabe/coran /__ /		

Activité principale		
1= Pêcheur /__ / 2= Transformateur /__ / 3=Mareyeur /__ / 4= Agent des pêches 5=Agent des parcs, 6=Elu local, 7=Autre /__ /		/__ /
Si pêcheur : engin principal 1= Ligne, 2=Filet dormant, 3=Filet maillant encerclant ; 4= Filet dérivant, 5= Senne tournante ; 6= senne de plage ; 7= Epervier ; 8=Autre		/__ /
Statut dans les instances de gestion de la ressource au niveau local		
0=Aucun ; 1= Membre bureau AMP ; 2= Autres organisations		/__ /

1. Niveau de connaissance et d'acceptation des AMP par les professionnels

Etes-vous au courant de l'existence d'une AMP dans la localité ?		Codage
Perception	1= oui /__ / 2= Non /__ /	/__ /
Justificatifs		
Perception	Etes-vous d'accord sur l'instauration de l'AMP? 1= /__ / 2= Non	/__ /
Justificatif		

Comment percevez-vous la fonctionnalité de l'AMP					Codage
Perception sur l'état de l'AMP	1=Aucune idée /__ /	2=N'a pas démarré /__ /	3=Timidement démarré /__ /	4=En pleine activité /__ /	/__ /
Justificatif					

2. Perception sur les organes de gestion

Etes-vous au courant de l'existence d'un comité de gestion de l'AMP ?	Codage
---	--------

Perception	1= Oui /__/	1= Non /__/	/__/
Justificatifs			

Comment percevez-vous le fonctionnement des organes ?					/___/
Perception	0=Aucune idée /___/	1=Pas fonctionnels /___/	2= Peu fonctionnels /___/	3= Bien fonctionnel /___/	
Justificatifs					

Comment percevez-vous l'engagement des membres du comité de gestion ?					Codage
Perception	0=Aucune idée /__/ 	1=pas du tout engagés /__/ 	2= moyennement engagés /__/ 	3= Bien engagés /__/ 	/__/
Justificatifs					

Comment percevez-vous la crédibilité des membres du comité de gestion vis-à-vis de la population?					Codage
Perception	0=Aucune idée /__/ 	1=Pas crédible /__/ 	2= Moyennement crédibles /__/ 	3= Bien crédibles /__/ 	/__/
Justificatifs					

3. Niveau de conflits

Comment percevez-vous le niveau de conflit entre pêcheurs ?					Codage
Perception	0=Aucune idée /__/	1=Pas de conflits /__/	2= peu de conflits /__/	3= Très fréquents /__/	Réponse /__/
Justificatifs					

Comment percevez-vous le niveau de conflit entre pêcheurs et surveillants ?					Codage
Perception	0=Aucune idée / __/	1=Pas de conflits / __/	2= peu de conflits / __/	3= Très fréquents / __/	/ __/
Justificatifs					

Comment percevez-vous le niveau de conflit entre surveillants et agents administratifs ?					Codage
Perception	0=Aucune idée / __/	1=Pas de conflits / __/	2= peu de conflits / __/	3= Très fréquents / __/	/ __/
Justificatifs					

4. Niveau de compréhension des règles de gestion

Comment percevez-vous les règles de gestion de l'AMP ?					Codage
Perception	0=Aucune idée /__/	1=Mauvaise /__/	2= Bonnes/__/	3= Très Bonnes /__/	/__/
Justificatifs					

Comment percevez-vous le niveau d'application des règles de gestion de l'AMP ?					Codage
Perception	0=Aucune idée/___/	1=Règles pas encore appliquées /___/	2=Moyennement appliquées /___/	3=Bien appliquées /___/	/___/
Justificatifs					

5. Perception sur le contrôle/surveillance et les moyens

Comment percevez-vous le dispositif de surveillance et de contrôle ?					Codage
Perception	0=Aucune idée/___/	1=Inexistant/___/	2=moyennement efficace /___/	3= bien Efficace /___/	/___/
Justificatif					

Comment percevez-vous les moyens de contrôle et de surveillance de l'AMP ?						Codage
Perception	0=Aucune idée /___/	1=Inexistant/___/	2= peu /___/	3=Moyen /___/	4=Important /___/	/___/
Justificatif						

Comment percevez-vous le nombre d'infractions relatives à l'accès frauduleux dans l'AMP ?					Codage
Perception	0=Aucune idée /___/	1= Très fréquents /___/	2=moyennement fréquent /___/	3=inexistant /___/	/___/
Justificatif					

Comment percevez-vous la motivation des acteurs à participer à la surveillance ?					Codage
Niveau	0=Aucune idée/___/	2=Peu motivé/___/	3=Moyennement /___/	4=Bien motivé/___/	/___/
Justificatif					

6. Impact sur des formations/sensibilisation à l'utilisation des ressources

Avez-vous bénéficié de formation ou de sensibilisation sur l'utilisation des ressources ?		Codage
Perception	1= oui /___/ 2= Non/___/	/___/
Justificatifs		

Si oui quel est l'impact de ces formations/sensibilisations sur votre connaissance de la gestion des ressources ?					Codage
Perception	0=Aucun /___/	1=Moyenne /___/	2= Bonne/___/	4=Très Bonne/___/	/___/
Justificatif					

7. Impacts biologiques des AMP

Comment percevez-vous l'impact de l'AMP sur l'abondance des principales espèces ?						Codage
Perception	0=Aucune idée/___/	1=Disparition/___/	2=Diminution/___/	3=Stabilité/___/	4=Augmentation/___/	/___/
Justificatif						
Comment percevez-vous l'impact de l'AMP sur l'évolution de la taille des principales espèces ?						Codage

Perception	0=Aucune idée/___/	1=Disparition/___/	2=Diminution/___/	3=Stabilité/___/	4=Augmentation/	/___/
Justificatif						

Comment percevez-vous l'apparition saisonnière de petits individus depuis l'instauration de l'AMP ?						Codage
Perception	0=Aucune idée/__/	1=Disparition/__/	2=Diminution/__/	3=Stabilité/__/	4=Augmentation/__/	/__/
Justificatif						

Comment percevez-vous l'état de Substrat et de la flore autour de l'AMP ?						Codage
Perception	0=Aucune idée/___/	1=Disparition/___/	2=Diminution /___/	3=Stabilité/___/	4=Augmentation,/___/	/___/
Justificatif						

Comment percevez-vous l'évolution du temps de sortie en mer depuis l'instauration de l'AMP ?						Codage
Perception	0=Aucune idée/__/	1=Disparition/__/	2=Diminution/__/	3=Stabilité /__/	4=Augmentation/__/	/__/
Justificatif						

8. Impacts économiques de l'AMP

Comment percevez-vous l'évolution des coûts d'exploitation des ressources locales depuis l'instauration de l'AMP ?						Codage
Perception	=Aucune idée /__/ /__/ 	1=Nul / __/	= Peu élevé / __/	3= Élevé / __/	4= Très élevé/ __/ élevé/ __/	/ __/
Justificatif						

Comment percevez-vous l'évolution de la disponibilité et l'accessibilité des produits de la mer depuis l'instauration de l'AMP ?						Codage
Perception	0=Aucune idée/___/	1=Nul/___/	2= Peu élevé /___/	3= Élevé /___/	4= Très élevé/___/	/___/
Justificatif						

Comment percevez-vous la contribution de l'AMP à amélioration du cadre de vie du centre et des ménages ?						Codage
Perception	0=Aucune idée /__/	1=Nul /__/	2= Peu élevé/__/	3= Élevé /__/	4= Très élevé/__/	/__/
Justificatif						

Comment percevez-vous l'impact de l'AMP dans l'amélioration des conditions sanitaires de votre ménage ?						Codage
Perception	0=Aucune idée /__/	1=Nul /__/	2= Peu élevé /__/	3= Élevé /__/	4= Très élevé/__/	/__/
Justificatif						

Comment percevez-vous l'impact sur l'amélioration des revenus de votre ménage ?						Codage
Perception	0=Aucune idée / __/	1=Nul/ __/	2= Peu élevé / __/	3= Élevé / __/	4= Très élevé/ __/	/ __/
Justificatif						